



**CÔTE D'IVOIRE ET MALI,
AU COEUR
DES TRAFICS D'ARMES
EN AFRIQUE DE L'OUEST**

Georges Berghezan





Avec le soutien de

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères

Direction de la coopération
au développement

Les activités du GRIP sont soutenues
financièrement par

le Ministère de la Région wallonne,



le Ministère de la Communauté française,
le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale (ACTIRIS),
le Ministère des Affaires étrangères du Luxembourg,
le Ministère des Affaires étrangères de Belgique,
le Fonds Maribel Social

© Groupe de recherche et d'information
sur la paix et la sécurité (GRIP)
chaussée de Louvain, 467
B-1030 Bruxelles
Tél.: (32.2) 241.84.20
Fax: (32.2) 245.19.33
Courriel: admi@grip.org
Site Internet: www.grip.org

Le Groupe de recherche et d'information
sur la paix et la sécurité (GRIP)
est une association sans but lucratif.

SOMMAIRE

Introduction	5
1. Mesures de limitation des transferts d'armements	6
A. Les embargos	6
B. La Convention de la CEDEAO	9
C. Le Protocole sur les armes à feu de l'ONU	10
D. Des limites précises pour les transferts d'armes en Afrique de l'Ouest	10
<i>Production d'armes et munitions en Afrique de l'Ouest</i>	11
2. Côte d'Ivoire, un embargo violé de toutes parts	13
A. Le travail minutieux, mais controversé, des experts de l'ONU	13
B. Informations en provenance d'autres sources	20
<i>Quel embargo africain le Burkina Faso n'a-t-il pas violé ?</i>	28
3. Mali, quand les trafics d'armes contribuent à désintégrer un État	29
Conclusion	38

INTRODUCTION

La présente étude s'est focalisée sur deux pôles majeurs du trafic d'armes en Afrique de l'Ouest : la Côte d'Ivoire et le Mali, des pays connaissant ou ayant connu très récemment des conflits armés. Les transferts, la plupart illicites, s'y sont particulièrement intensifiés autour des années 2009-2010, années à partir desquelles nous avons concentré nos recherches.

Bien entendu, la Côte d'Ivoire et le Mali ne constituent pas les seuls centres du trafic d'armes en Afrique de l'Ouest. D'une part, les trafics aboutissant dans ces deux pays impliquent très souvent des pays limitrophes par lesquels transitent les cargaisons illicites. Etant donné son rôle-pivot dans ce domaine », le cas du Burkina Faso fait d'ailleurs l'objet d'une mention particulière. D'autre part, d'importantes affaires de trafic d'armes ont été mises à jour dans d'autres pays, comme la Sierra Leone, tandis que le géant démographique régional, le Nigeria – avec des groupes armés et criminels particulièrement actifs – mériterait sans doute une étude spécifique. Il en va de même avec le Sénégal et la Gambie, où le conflit de Casamance provoque depuis plusieurs années un constant mouvement d'armes illicites.

Cependant, les informations disponibles semblent confirmer que, en Afrique de l'Ouest, ce sont bien autour de la Côte d'Ivoire et du Mali que les trafics d'armes se sont manifestés avec la plus grande acuité au cours des dernières années. Dans les deux cas, ce sont des conflits armés qui ont dynamisé ces trafics. Mais, à de nombreux égards, les circonstances entourant ces trafics sont très différentes : guerre de succession en Côte d'Ivoire et guerre (à l'origine) de sécession au Mali ; soutien des principaux acteurs internationaux à l'opposition dans le premier cas et soutien au gouvernement en place dans le second ; présence d'une force de maintien de la paix et embargo international chez l'un, déploiement de formateurs et soutien militaire direct au bénéfice du gouvernement chez l'autre, etc. Nous constaterons que, malgré cette profonde différence de contexte, les trafics d'armes semblent néanmoins obéir à certaines règles et à des dynamiques propres.

Afin de situer la « frontière » entre le licite et l'illicite, ces deux études de cas sont précédées d'une présentation des mesures de limitation des transferts d'armes actuellement en vigueur en Afrique de l'Ouest. En outre, nous donnons un bref aperçu de la fabrication d'armes et de munitions dans la sous-région, suggérant que l'essentiel des armes qui y sont transférées et utilisées n'y sont pas produites.

1. MESURES DE LIMITATION DES TRANSFERTS D'ARMEMENTS

La définition du trafic d'armes peut prêter à des débats et à diverses interprétations, mais il y a au moins un aspect qui le distingue du « simple » commerce des armes, sa nature foncièrement illégale. Un trafic d'armes viole nécessairement des lois, qu'elles soient nationales ou internationales. Donc, avant de qualifier un transfert d'armes de « trafic », il importe de savoir quelles lois sont d'application dans les pays concernés.

En Afrique de l'Ouest, davantage que dans d'autres régions du monde, les transferts d'armes sont soumis à diverses limitations juridiquement contraignantes. Outre leur propre législation nationale, les Etats d'Afrique de l'Ouest sont tenus de respecter les mesures d'embargos imposées à certains Etats ou entités, en particulier à ceux de la sous-région. La plupart des pays ouest-africains sont aussi tenus de respecter, d'une part, la Convention sur les armes légères et de petit calibre de la CEDEAO et, d'autre part, le Protocole de l'ONU contre la fabrication et le trafic illicite d'armes à feu.

A. Les embargos

Plusieurs mesures d'embargo, total ou partiel, sur les transferts d'armes ont été prises ces dernières années en Afrique de l'Ouest, que ce soit par l'ONU ou par des organisations régionales (CEDEAO, UA, UE). Ces mesures sont parfois incluses dans un « paquet » plus vaste de sanctions, comme l'interdiction de voyager de responsables considérés comme des fauteurs de guerre ou l'interdiction de commercialiser des minerais ou d'autres matières premières. En ce qui concerne l'UE, plusieurs de ses embargos représentent en fait une transposition en droit communautaire d'embargos décidés par l'ONU. Certains, comme celui à l'encontre de la Guinée, résultent d'une décision autonome¹.

Trois Etats, une entité non-étatique soumis à embargo

Actuellement, trois pays et une entité non-étatique active en Afrique de l'Ouest sont soumis à des mesures d'embargo sur les armes. Il s'agit de :

- La **Guinée**, à laquelle toute vente, fourniture ou transfert d'« armements et de matériels connexes de quelque type que ce soit » est prohibée aux pays et ressortissants de l'UE. L'embargo a été décrété le 27/10/09², en réaction à la répression violente d'une manifestation à Conakry un mois plus tôt, et est en vigueur jusqu'au 27/10/13, sous réserve d'une éventuelle prolongation. Lors de sa reconduction d'octobre 2011, ont été explicitement exclus de son champ d'application les transferts « d'équipements militaires non létaux ou d'équipements non létaux susceptibles d'être utilisés à des fins de répression interne, destinés exclusivement à permettre... de maintenir l'ordre public en n'ayant recours à la force que de façon appropriée et proportionnée ». Lors de sa dernière reconduction, en octobre

1 Les embargos sur les armes de l'UE, Virginie Moreau, Note d'analyse, GRIP, 21/06/12.

2 Position Commune 2009/788/PESC du Conseil, Journal officiel de l'Union européenne, 27/10/09, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=Oj:L:2009:281:0007:0011:FR:PDF>.

2012, les explosifs à usage civil (minier) ont également été retirés de la liste des équipements prohibés³.

Notons que la CEDEAO, qui avait pris une mesure similaire en octobre 2009, a levé son embargo en mars 2011.

- Le **Liberia**, qui est sous embargo de l'ONU depuis près de 20 ans, mais sous une forme fortement allégée depuis 2009⁴. Outre l'interdiction d'alimenter des entités non-gouvernementales, les Etats impliqués dans des fournitures de services ou de matériels militaires au Gouvernement libérien doivent le notifier préalablement au Comité des sanctions de l'ONU. Le 12/12/12, le Conseil de sécurité a décidé de prolonger d'une année supplémentaire ces mesures, principalement justifiées par le non-respect du pays de geler les biens financiers de son ancien président, Charles Taylor⁵, condamné en avril 2012 à 50 ans de prison pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité par le Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

Parallèlement, l'UE interdit la livraison d'armes à « tous les individus et entités non gouvernementales opérant sur le territoire du Liberia »⁶.

- La **Côte d'Ivoire**, à laquelle le Conseil de sécurité interdit la livraison « d'armes et de tout matériel connexe » par une résolution adoptée en novembre 2004⁷, soit quelques semaines après la reprise de la guerre civile dans ce pays. Comme pour d'autres embargos, diverses exemptions sont prévues, notamment le matériel destiné à la force de maintien de la paix de l'ONU (ONUCI) et aux « forces françaises qui les soutiennent », le matériel non létal destiné à un usage humanitaire ou de protection, les « fournitures temporairement exportées ... à l'intention des forces d'un État qui, conformément au droit international, intervient uniquement et directement pour faciliter l'évacuation de ses nationaux » et les « fournitures d'armes et de matériel connexe et... la formation et... l'assistance technique destinées exclusivement à appuyer le processus de restructuration des forces de défense et de sécurité... conformément à ... l'Accord de Linas-Marcoussis »⁸. En avril 2011⁹, puis en avril 2012¹⁰, l'embargo a été prolongé, mais la liste des exemptions a été élargie : en plus des véhicules civils destinés aux forces armées, ce sont tous les armements destinés à « appuyer le processus de réforme du secteur de la sécurité », sans référence à l'Accord de Linas-Marcoussis, qui sont désormais autorisés, moyennant accord préalable du Comité des sanctions de l'ONU, de

3 Décision 2012/665/PESC du Conseil de l'UE, Journal officiel de l'Union européenne, 26/10/12, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:299:0045:0045:FR:PDF>.

4 UN Security Council Resolution 1903, S/RES/1903 (2009), 17/12/09, [http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/1903\(2009\)](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/1903(2009)).

5 UN Security Council Resolution 2079, S/RES/2079 (2012), 12/12/12, [http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/2079\(2012\)](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/2079(2012)).

6 Décision 2010/129/PESC du Conseil, Journal officiel de l'Union européenne, 1/03/10, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:051:0023:0023:FR:PDF>.

7 Résolution 1572 du Conseil de sécurité, ONU, S/RES/1572 (2004), 15/11/04, [http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1572%20\(2004\)](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1572%20(2004)).

8 Signé en janvier 2003, l'Accord de Linas-Marcoussis visait à mettre fin à la guerre civile en cours depuis septembre 2002 et prévoyait un gouvernement de « réconciliation nationale » composé notamment des partisans du président Gbagbo et des rebelles des « Forces nouvelles ».

9 Résolution 1980 du Conseil de sécurité, ONU, S/RES/1980 (2011), 28/04/11, [http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1980\(2011\)](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1980(2011)).

10 Résolution 2045 du Conseil de sécurité, ONU, S/RES/2045 (2012), 26/04/12, [http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2045\(2012\)](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2045(2012)).

même que le « matériel de police non légal destiné à permettre aux forces de sécurité ivoiriennes d'utiliser une force appropriée et proportionnée afin de maintenir l'ordre ». L'embargo est actuellement en vigueur jusqu'au 30/04/13.

Au niveau de l'UE, un embargo similaire à celui décidé le mois précédent par l'ONU a été promulgué en décembre 2004¹¹. En octobre 2010¹², puis en juillet 2011¹³, des décisions ont fait évoluer l'embargo, en interdisant explicitement tout financement d'achat d'armement, tandis que la liste des exemptions était revue pour s'adapter à celle de l'ONU.

- Le réseau **Al-Qaida**, auquel le Conseil de sécurité a interdit, en janvier 2002, « la fourniture, la vente ou le transfert directs ou indirects (...) d'armes et de matériel connexe de tous types, (...) ainsi que les conseils, l'assistance et la formation techniques ayant trait à des activités militaires ». Étaient plus précisément visés par l'embargo : « Oussama ben Laden, (les) membres de l'organisation Al-Qaida ainsi que (les) Taliban et autres personnes, groupes, entreprises et entités associés » figurant sur une liste établie par le Conseil en 1999 et 2000¹⁴. En 2011, le Conseil de sécurité a scindé l'embargo auquel sont soumis ces personnes et entités, en adoptant deux nouvelles résolutions, dont une vise spécifiquement « le réseau Al-Qaida, et autres personnes, groupes, entreprises et entités qui lui sont associés », figurant sur une « liste récapitulative » régulièrement mise à jour¹⁵. Au 15/01/13, au moins deux groupes armés actifs en Afrique de l'Ouest, particulièrement au Mali, AQMI et le MUJAO, étaient repris dans cette liste¹⁶.

D'autres embargos levés

Au cours des dernières années, d'autres embargos sur les armes auxquels étaient soumis des pays d'Afrique de l'Ouest ont été purement et simplement levés. Il s'agit de :

- La **Sierra Leone**, qui a été placée sous embargo ONU en octobre 1997 suite à un nouveau coup d'état militaire dans le contexte de la longue guerre civile dont elle a été victime. En juin 1998, après l'expulsion de la junte militaire par une force de l'ECOMOG¹⁷ et la réinstallation d'un Gouvernement civil, l'embargo s'est limité à interdire les livraisons d'armes aux forces non-gouvernementales. La mesure a été levée en septembre 2010¹⁸ après que le Gouvernement ait repris le contrôle de l'entièreté du territoire du pays et désarmé les milices qui y subsistaient.

11 Position Commune 2004/852/PESC du Conseil, Journal officiel de l'Union européenne, 13/12/04, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2004:368:0050:0053:FR:PDF>.

12 Décision 2010/656/PESC du Conseil, Journal officiel de l'Union européenne, 29/10/10, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:285:0028:0032:FR:PDF>.

13 Décision 2011/412/PESC du Conseil, Journal officiel de l'Union européenne, 12/07/11, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:183:0027:0027:FR:PDF>.

14 Résolution 1390 du Conseil de sécurité, ONU, S/RES/1390, 16/01/02, [http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1390\(2002\)](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1390(2002)).

15 Résolution 1989 du Conseil de sécurité, ONU, S/RES/1989 (2011), 17/06/11, [http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1989\(2011\)](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1989(2011)).

16 The List established and maintained by the 1267 Committee with respect to individuals, groups, undertakings and other entities associated with Al-Qaida (Last updated on 15 January 2013), UN Security Council, <http://www.un.org/sc/committees/1267/pdf/AQList.pdf>.

17 Economic Community of West African States Cease-fire Monitoring Group, ou Brigade de surveillance du cessez-le-feu de la CEDEAO ; autrement dit, le « bras armé » de la CEDEAO.

18 UN Security Council Resolution 1940, S/RES/1940 (2010), 29/09/10, [http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/1940\(2010\)](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/1940(2010)).

L'embargo de l'UE a été décidé en décembre 1997, amendé quelques mois plus tard pour en exempter les forces gouvernementales et a été finalement levé en novembre 2010¹⁹.

- Le **Togo**, qui a été soumis à un « embargo total sur les armes » par la CEDEAO du 19 au 26 février 2005²⁰, à la suite de la répression violente de manifestations dénonçant la prise du pouvoir de Faure Gnassingbé Eyadema, en remplacement de son père, décédé. Notons qu'il s'agissait du premier embargo sur les armes jamais décrété par la CEDEAO.

Une mesure similaire a été décidée le 25 février 2005 par l'UA et levée trois mois plus tard. Il s'agissait également d'une « première » pour cette organisation.

- Le **Mali**, qui a été soumis à un « embargo total » par la CEDEAO le 2 avril 2012²¹, en réaction au coup d'état du 21 mars. La mesure a été levée le 7 avril²², après que les militaires putschistes aient signé un accord par lequel ils s'engageaient à rétablir l'ordre constitutionnel à Bamako. Cependant, il semble que la CEDEAO ait maintenu un embargo tacite sur les armes jusqu'en octobre, voire novembre, afin de forcer les militaires à respecter leurs engagements (voir le chapitre sur le Mali).

B. La Convention de la CEDEAO

Par ailleurs, les Etats de la CEDEAO, c'est-à-dire tous les Etats d'Afrique de l'Ouest, sauf la Mauritanie, sont soumis à la Convention « sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes », qu'ils ont adoptée le 14 juin 2006²³. Elle est entrée en vigueur le 29 septembre 2009, après le dépôt de l'instrument de ratification par un 9^{ème} Etat membre²⁴. Depuis cette date, tous les Etats, sauf ceux qui ne l'auraient pas encore ratifiée²⁵, sont légalement contraints de l'appliquer, en particulier son article 3.1 qui interdit « le transfert des armes légères et de petit calibre ainsi que (des) équipements servant à leur fabrication sur/vers et à partir de leur territoire » et son article 3.2 qui interdit « sans exception, tout transfert d'armes légères et de petit calibre à des acteurs non étatiques, si ce transfert n'est pas autorisé par l'Etat Membre importateur ». Des dérogations à l'article 3.1 peuvent être demandées au Secrétaire exécutif de la CEDEAO (article 5.1), mais uniquement « à des fins légitimes de défense et de sécurité nationales, de maintien de l'ordre, ou pour des nécessités liées

19 Décision 2010/677/PESC du Conseil, Journal officiel de l'Union européenne, 8/09/10, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:292:0039:0039:FR:PDF>.

20 *Developments in 2005*, Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI), <http://www.sipri.org/databases/embargoes/2005>.

21 *Crise malienne : embargo total de la Cédéao et menace d'intervention militaire*, RFI, 3/04/12, <http://www.rfi.fr/afrique/20120402-crise-malienne-cedeao-dit-prete-une-intervention-militaire-lassane-ouattara-touareg>.

22 *Mali: la Cédéao lève ses sanctions et se «prépare à toute éventualité» concernant la rébellion*, RFI, 8/04/12, <http://www.rfi.fr/afrique/20120408-mali-cedeao-leve-sanctions-sanogo-bictogo>.

23 Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes, RAFAL, 14/06/06, <http://www.reseau-rafal.org/node/204>.

24 *Declaration by the President of the ECOWAS Commission Relating To The Entry Into Force Of The ECOWAS Convention on Small Arms and Light Weapons*, 20/11/09, www.ecosap.ecowas.int/.

25 Il s'agit au moins de la Côte d'Ivoire. D'autres Etats, comme la Gambie, l'auraient ratifiée, mais n'auraient pas encore déposé l'instrument de ratification. Dans le cas gambien, le document aurait été « égaré » durant le processus. Cependant, comme tous les Etats de la CEDEAO l'ont signée, même ceux qui ne l'ont pas ratifiée sont politiquement tenus de l'appliquer. Voir CEDEAO-PNUD, *Evaluation du Programme de contrôle des armes légères de la CEDEAO (ECOSAP)*, Cédric Poitevin & Pierre Gréga, GRIP-DRIS, octobre 2011.

à la conduite des opérations de paix » (article 4.1). Après avis du Secrétaire exécutif, l'exemption est accordée ou refusée, par consensus, par les Etats membres. A défaut de consensus, la décision finale est prise par le Conseil de Médiation et de Sécurité de la CEDEAO (article 5.2).

Relevons encore que cette convention a eu comme origine un Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères adopté par la CEDEAO en 1998 et reconduit en 2001. Cependant, ce moratoire reposait sur une base volontaire, alors que la Convention est légalement contraignante. En outre, cette dernière est renforcée par une série de mécanismes opérationnels concernant, notamment, la détention d'armes par les civils, la gestion des stocks, le marquage, le courtage (articles 14 à 23), ainsi que par des arrangements institutionnels et de mise en œuvre, comme la création de commissions nationales et le développement d'un plan d'action (articles 24 à 28).

C. Le Protocole sur les armes à feu de l'ONU

Enfin, dix Etats d'Afrique de l'Ouest ont signé, ratifié ou accédé au Protocole sur les armes à feu adopté le 31 mai 2001 par l'Assemblée générale de l'ONU et entré en vigueur le 3 juillet 2005²⁶. Cet accord, faisant partie de la Convention de l'ONU sur la criminalité transnationale organisée, est le premier à imposer des contraintes pour certaines catégories d'armes de petit calibre. Il définit des obligations générales concernant les systèmes de licences et d'autorisations des transferts d'armes, à l'exception des transferts interétatiques. Les parties sont tenues de marquer et d'enregistrer les armes à feu (mais non les munitions associées), et d'incriminer certains délits. Il exige une coopération et un échange réguliers d'information entre les États et leur demande d'établir des mesures de contrôle des activités de courtage²⁷.

Les pays ouest-africains qui avaient, au 31 juillet 2012, ratifié ou accédé au Protocole sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, le Libéria, le Mali, la Mauritanie, le Nigeria, le Sénégal et le Togo. En outre, la Sierra Leone a signé, dès 2001, le Protocole, mais ne l'avait toujours pas ratifié²⁸. Il s'agit cependant d'un outil plus faible que la Convention de la CEDEAO, dont les exigences sont nettement plus précises et contraignantes pour les Etats parties.

D. Des limites précises pour les transferts d'armes en Afrique de l'Ouest

En résumé, nous retiendrons que :

- Sauf exemption, tous les transferts d'armes légères et de petit calibre sont interdits en provenance, à destination ou sur le territoire des quinze membres de la CEDEAO.

26 Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, UNODC, <http://www.unodc.org/documents/treaties/Special/2001%20Protocole%20contre%20la%20fabrication.pdf>.

27 Voir Ilhan Berkol, *Armes à feu : le protocole de l'ONU dans la réglementation européenne*, Les Rapports du GRIP HS/06, 2006, http://www.grip.org/pub/rapports/Rapport06_HS.pdf.

28 *Protocol against the Illicit Manufacturing of and Trafficking in Firearms, Their Parts and Components and Ammunition, supplementing the United Nations Convention against Transnational Organized Crime*, Treaty Collection, United Nations, http://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XVIII-12-c&chapter=18&lang=en.

- La Convention de la CEDEAO interdit explicitement et sans exception tous les transferts vers des acteurs non étatiques, sauf autorisation de l'Etat concerné. En outre, au moins deux groupes liés à Al-Qaida et actifs au Mali font l'objet d'un embargo de l'ONU.
- L'UE impose à la Guinée un embargo sur les armements, à l'exception des équipements non létaux.
- Les armes destinées au Liberia doivent être autorisées préalablement par le Comité des sanctions de l'ONU, tandis que l'ONU et l'UE interdisent les transferts aux entités non-gouvernementales de ce pays.
- L'ONU et l'UE continuent à appliquer un embargo envers la Côte d'Ivoire, mais la liste des exemptions possibles a été allongée après le dernier changement de gouvernement.
- La Mauritanie, qui n'est plus membre de la CEDEAO depuis 2000, n'est l'objet d'aucune mesure particulière de restriction de ses transferts d'armement, à l'exception des obligations découlant de son adhésion au Protocole sur les armes à feu de l'ONU.

C'est donc en gardant à l'esprit ces limitations que nous examinerons quelques cas de transferts d'armes litigieux intervenus en Afrique de l'Ouest ces dernières années.

PRODUCTION D'ARMES ET MUNITIONS EN AFRIQUE DE L'OUEST

La grande majorité des armes disponibles en Afrique de l'Ouest a été produite en dehors de cette sous-région. En effet, la fabrication industrielle de matériel militaire reste fort limitée en Afrique de l'Ouest. Le seul producteur d'armes – blindés, armes de petit calibre et armes légères, gilets pare-balles, etc. – est le Nigeria, dont la production servirait exclusivement à équiper ses propres forces armées¹. Quelques pays produisent des munitions pour armes de petit calibre : le Mali (cartouches pour fusils de chasse)², le Nigeria³, le Burkina Faso⁴ et éventuellement la Guinée⁵.

1 Eric G. Berman, *Illicit Trafficking of Small Arms in Africa: Increasingly a Home-Grown Problem*, Small Arms Survey, 2007, pp. 8 et 9, <http://www.oecd.org/dataoecd/33/25/38647866.pdf>; Bako Waki, *National Arms Production Capacity of Nigeria*, Programme of Action Implementation Support System, ONU, 2005, p. 56, http://www.poa-iss.org/CASACountryProfile/OtherDocument/61@InvRpt_Nigeria.pdf & Defense Industries Corporation of Nigeria, <http://www.dicon.gov.ng/>.

2 Conseil de sécurité, S/2009/521 du 9/10/09, § 103.

3 Bako Waki, op. cit., p. 56 & Defense Industries Corporation of Nigeria, op. cit.

4 Bilari COULIBALY, *Capacités nationales de production d'armes au Burkina Faso*, Programme of Action Implementation Support System, ONU, 2005, <http://www.poa-iss.org/CASACountryProfile/OtherDocument/56@National%20capacity%20for%20the%20production%20of%20arms%20in%20Burkina%20Faso%202005.pdf>.

5 Eric G. Berman, op. cit., p. 9.

En outre, il faut mentionner une production artisanale d'armes à feu et, dans certains cas, de munitions, dans la majorité des pays de l'Afrique de l'Ouest, notamment au Mali⁶, au Niger⁷, au Burkina Faso⁸, en Guinée⁹, au Liberia¹⁰, en Côte d'Ivoire¹¹, au Ghana¹², au Bénin¹³, au Togo¹⁴ et au Nigeria¹⁵. Cette production serait en progression dans plusieurs de ces pays. Si les armes artisanales, produites généralement dans des forges familiales, semblent relativement peu utilisées lors de conflits armés, leur impact serait nettement plus important au niveau de la criminalité. Ainsi, « sur les 400 meurtres commis chaque année au Ghana, près d'un tiers seraient commis avec des armes artisanales »¹⁶. Dans ce même pays, selon le ministre de l'Intérieur, Cletus Avoka, 8 vols armés sur dix seraient commis à l'aide de telles armes¹⁷. En Côte d'Ivoire, sur 494 cas de violence armée rapportés par les répondants d'une enquête ayant eu lieu entre février 2009 et février 2010, 12 % ont été commis à l'aide d'une arme à feu artisanale¹⁸.

Alors que les fusils et pistolets produits artisanalement le sont généralement en-dehors des circuits légaux, malgré les efforts récents de certains gouvernements de mieux contrôler cette production, il faut noter que les trafics dont font l'objet ces armes restent assez souvent confinés à l'échelle locale. Utilisées généralement dans une zone assez proche de leur lieu de production, elles sont donc assez rarement exportées et, si elles le sont, ces transactions ne se font souvent qu'entre Etats limitrophes. En outre, la létalité de ces armes est sans conteste plus faible que celle des armes produites industriellement, puisqu'il s'agit généralement d'armes non-automatiques¹⁹, conçues pour la chasse ou l'autoprotection, et peu « compétitives » face à la portée et la fréquence de tirs de fusils d'assaut ou d'armes automatiques.

Même si divers indicateurs montrent que, dans plusieurs pays ouest-africains, la production d'armes artisanales est en expansion, la majorité des armes présentes dans la sous-région, et *a fortiori* dans les zones de conflit, sont de fabrication industrielle. Parmi ces dernières, l'immense majorité a été produite sur d'autres continents et donc nécessairement importée dans la sous-région. C'est ce que montrent clairement l'étude des cas ivoirien et malien.

- 6 Amadou Mamadou BOCOUM, Capacités nationales de production d'armes au Mali, Programme of Action Implementation Support System, ONU, 2005, http://www.poa-iss.org/CASACountryProfile/OtherDocument/59@InvRpt_Mali.pdf & Francis Langumba Keili, *Le problème des transferts d'armes légères et de petit calibre en Afrique de l'Ouest*, Forum du Désarmement n° 4, UNIDIR, 2008, p. 8, <http://unidir.org/pdf/articles/pdf-art2840.pdf>.
- 7 Chabi Dramane Bouko, *La circulation des armes légères et de petit calibre en Afrique de l'ouest: contribution à une étude au programme de désarmement*, Université d'Abomey-Calavi, 2004, <http://www.memoireonline.com/02/06/115/circulation-armes-legeres-petit-calibre.html>.
- 8 Bilari COULIBALY, op. cit.
- 9 Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères, *Rapport national sur l'application du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects*, République de Guinée, 2010, <http://www.poa-iss.org/CASACountryProfile/PoANationalReports/2010@82@PoA-Guinea-2010-F.pdf> & Midterm report of the Panel of Experts on Liberia submitted pursuant to paragraph 5 (f) of Security Council resolution 2025 (2011), S/2012/448, § 43, http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2012/448.
- 10 Midterm report of the Panel of Experts on Liberia submitted pursuant to paragraph 5 (f) of Security Council resolution 2025 (2011), op. cit.
- 11 Savannah de Tessières, Enquête nationale sur les armes légères et de petit calibre en Côte d'Ivoire, Small Arms Survey, avril 2012, p. 115, <http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/C-Special-reports/SAS-SR14-CoteIvoire.pdf>.
- 12 Ghana National Commission on Small Arms, Ghana's country report, 2006, pp. 3-4, <http://www.poa-iss.org/CASACountryProfile/PoA-NationalReports/2007@74@Ghana.pdf> & *Ghana: Le marché florissant des armes de fabrication artisanale*, IRIN, 28/10/09, <http://www.irinnews.org/fr/Report/86784/GHANA-Le-march%C3%A9-florissant-des-armes-de-fabrication-artisanale>.
- 13 Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères, *Rapport national sur le plan d'action des Nations Unies*, République du Bénin, 2008, p. 4, <http://www.poa-iss.org/CASACountryProfile/PoANationalReports/2008@21@Benin%202008.pdf>.
- 14 Amonaou KATAKA, Capacités nationales de production d'armes au Togo, Programme of Action Implementation Support System, ONU, 2005, http://www.poa-iss.org/CASACountryProfile/OtherDocument/63@InvRpt_Togo.pdf.
- 15 Bako Waki, op. cit., pp. 57-59.
- 16 Francis Langumba Keili, UNIDIR, op. cit. p. 8.
- 17 *Cross-border Arms Trafficking, Cause of Conflicts in W. Africa*, The Ghanaian Times, 11/10/09, <http://news.peacefonline.com/social/200910/28838.php>.
- 18 Savannah de Tessières, op. cit., p. 117.
- 19 Cependant, les forgerons nigériens produiraient des armes automatiques (fusils et pistolets). Voir Bako Waki, op. cit., p. 55.

2. CÔTE D'IVOIRE, UN EMBARGO VIOLÉ DE TOUTES PARTS

Les informations contenues dans ce chapitre, consacré aux trafics d'armes de la période 2010-2012 en Côte d'Ivoire, sont tirées de deux types de sources, d'une part, les rapports des groupes d'experts de l'ONU chargés de surveiller les sanctions instaurées à l'encontre de ce pays et, d'autre part, diverses autres sources publiques, que ce soit des articles de presse, en particulier ceux disponibles sur Internet, et d'autres rapports émanant surtout de divers groupes et agences de l'ONU.

Pour rappel, au cours de cette période, la Côte d'Ivoire a connu un scrutin présidentiel (en octobre-novembre 2010) à l'issue duquel le président sortant, Laurent Gbagbo, et son principal challenger, Alassane Ouattara, se sont tous deux proclamés vainqueurs. Il s'en est suivi une nouvelle période de conflit armé, qui a abouti, en avril 2011, à la victoire des forces fidèles à Ouattara, soutenues par l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et par l'Opération Licorne de l'armée française.

A. Le travail minutieux, mais controversé, des experts de l'ONU

En instaurant un embargo sur les armes contre la Côte d'Ivoire en novembre 2004²⁹, le Conseil de sécurité de l'ONU a nommé un « groupe d'experts », renouvelé chaque année, afin de surveiller son application, relever les manquements des parties et recommander des mesures visant à améliorer sa mise en œuvre³⁰. Les rapports produits semestriellement par ces groupes (généralement un « rapport de mi-mandat » suivi d'un « rapport final ») représentent une source majeure et irremplaçable de documentation sur les trafics d'armes et autres violations de l'embargo auxquels se sont livrées les différentes factions en conflit en Côte d'Ivoire. Nous tentons de synthétiser ici les informations relatives aux trafics d'armes contenues dans les six derniers rapports de ces groupes, consacrés à la situation entre le début 2010 et la fin 2012. Notons que le Conseil de sécurité a allégé, en avril 2012, l'embargo imposé aux forces gouvernementales³¹, tout en continuant à mandater un groupe d'experts pour surveiller la situation.

a) Rapport de mi-mandat d'avril 2010

Le rapport de mi-mandat du Groupe mandaté par la résolution 1893 (2009) du Conseil de sécurité, publié en avril 2010³², déplore le manque de coopération du Gouvernement ivoirien, qui entrave les visites d'inspection de sites de la Garde républicaine par l'ONUCI. Le document regrette également le manque d'enquête du Gouvernement du Burkina Faso à propos des multiples allégations de transferts d'armes et de munitions effectuées à partir du territoire burkinabé à destination du nord de la Côte d'Ivoire, sous contrôle rebelle.

29 S/RES/1572 (2004) du 15/11/04.

30 Pour plus d'informations sur les « groupes d'experts » et les mécanismes de surveillance des embargos sur les armes décrétés par l'ONU, voir : Virginie Moreau, L'ONU et le contrôle des embargos sur les armes, Rapport du GRIP 2011/03, <http://www.grip.org/sites/grip.org/files/RAPPORTS/2011/Rapport%202011-3.pdf>.

31 S/RES/2045 (2012) du 26/04/12.

32 S/2010/179 du 12/04/10.

Concernant les restes de la force aérienne ivoirienne, dont l'essentiel a été détruit par des raids français en novembre 2004, le Groupe note que deux hélicoptères, un Mi-24 et un Puma IAR-330, ainsi qu'un Antonov 12, entreposés à Abidjan, ne semblent pas avoir volé depuis au moins 2008 et seraient immobilisés faute de pièces de rechange dont l'embargo interdit l'importation. Le même constat vaut avec la douzaine d'avions se trouvant à Bouaké, une ville sous contrôle rebelle. Par contre, un drone Aerostar, qui était entreposé à Yamoussoukro par les forces gouvernementales, aurait pu être transféré à Abidjan, où il aurait pu même effectuer un vol en février 2010.

Cependant, la présence à Abidjan ce même mois du Français Robert Montoya³³, accompagné d'officiels bélarussiens, permettait aux experts de suspecter la préparation de nouvelles violations de l'embargo sur les armes. En effet, par le passé, Montoya avait recruté des techniciens étrangers qui avaient remis en état et entretenu le Mi-24, travaux interrompus depuis 2006 à cause de l'embargo.

b) Rapport final de septembre 2010

Très curieusement, le rapport final de ce même Groupe, achevé en septembre 2010, n'a été publié que plus de sept mois plus tard³⁴, soit après le renversement du Gouvernement Gbagbo par les forces rebelles soutenues par l'ONUCI et la Force Licorne de l'armée française. Comme la publication d'un tel rapport demande l'approbation du Conseil de sécurité, ce délai très inhabituel laisse suspecter l'intervention d'un membre permanent de ce Conseil, qui aurait voulu éviter d'être embarrassé par le contenu de ce rapport. Selon la thèse d'un média, ce retard s'expliquerait par la volonté de certains de maintenir coûte que coûte les élections présidentielles en octobre-novembre 2011, alors que « les conditions d'une élection paisible et transparente n'étaient pas réunies », notamment

Ce délai très inhabituel laisse suspecter l'intervention d'un membre permanent du Conseil, qui aurait voulu éviter d'être embarrassé par le contenu de ce rapport.

en raison du réarmement massif des deux parties³⁵. Le report de la publication de ce document serait donc un des facteurs ayant contribué à la reprise de la guerre civile juste après le scrutin.

Quoi qu'il en soit, le rapport contient de nombreux faits, particulièrement précis, concernant les violations de l'embargo sur les armes. En particulier, « sept violations de l'embargo sur les armes ainsi que d'une tentative majeure de violation » sont décrites par le menu. Le rapport dénonce également le manque de coopération des diverses parties ivoiriennes, mais surtout des Forces nouvelles, les forces rebelles basées dans le nord.

Côté gouvernemental, le Groupe s'est penché sur la remise en état du Mi-24, qui n'a pu se faire sans recours à une assistance technique étrangère. Il a assisté à des tests au sol et même à un vol stationnaire de l'appareil dans le courant de 2010. En outre, il a

33 Ancien gendarme, Montoya a travaillé dans la cellule antiterroriste de l'Élysée sous François Mitterrand. Il a été jugé et condamné en 1992 dans une affaire d'espionnage impliquant l'Élysée, l'incitant à s'établir au Togo où il a travaillé dans la formation de la police anti-émeutes et aurait été chargé de procéder à des écoutes téléphoniques pour le compte du président Gnassingbé Eyadema. Peu après la mort de ce dernier, en décembre 2005, il est interrogé par la police togolaise à propos des accusations de livraisons d'armes à la Côte d'Ivoire formulées par l'ONU. Voir Laurent Léger, *Robert Montoya, le gendarme vendeur de bombes*, in *Trafic d'armes : enquête sur les marchands de mort*, Flammarion, 2006, pp. 89-108, http://www.geo-philie.net/IMG/pdf/Robert_Montoya_le_gendarme_vendeur_de_bombes_L._Leger_.pdf.

34 S/2011/271 du 27/04/11.

35 Jérémie Ncubé, *Côte d'Ivoire: le rapport caché de l'ONU*, SlateAfrique, 28/05/11, <http://www.slateafrique.com/2297/cote-d-ivoire-le-rapport-cache-de-l-onu>.

aperçu deux techniciens étrangers à la base aérienne d'Abidjan ; contactées, les autorités ukrainiennes et biélorussiennes ont nié fournir de l'assistance militaire à la Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, le Groupe a enquêté sur la formation militaire³⁶ de personnel ivoirien pro-gouvernemental par les autorités marocaines, sur l'achat par les forces de sécurité ivoiriennes de près de 200 camionnettes, *a priori* civiles, mais pouvant être adaptées à des fins militaires, et sur l'achat de grenades lacrymogènes à une firme sénégalaise. Il revient sur l'achat, déclaré par le Gouvernement le 10 septembre 2009 au précédent Groupe d'experts, de 50 000 grenades, 4 000 pistolets et de 200 000 munitions aux Etats-Unis, avec implication d'un citoyen de ce pays du nom de Michael Shor. Il s'interroge sur une tentative d'exportation, concernant exactement le même matériel, intervenue un an plus tard et s'étant soldée par l'arrestation d'un colonel des Forces armées gouvernementales sur le territoire des Etats-Unis par le Bureau fédéral d'enquête (FBI). Les fonds destinés à payer l'achat avaient déjà été transférés et s'élevaient à 3,8 millions USD³⁷.

Côté rebelle, les experts rappellent la découverte, en 2009 par le Groupe précédent, d'un « grand nombre de fusils d'assaut dont les numéros de série avaient été effacés par meulage de manière identique », laissant supposer « que la source probable des armes était l'arsenal d'un État Membre » (de l'ONU), un pays qui serait probablement le Burkina Faso. Une grande partie de ces fusils d'assaut a été produite en Pologne (type AKMS) et en Chine (type 56). Aux demandes d'explication des experts, la Chine a répondu que ces armes avaient été vendues « à un pays tiers dans les années 90 », sans dévoiler l'identité de ce « pays tiers ». Quant à la Pologne, elle a admis que des fusils AKMS avaient été vendus au Burkina Faso en 1996.

Au début 2010, le Groupe a également remarqué que des civils, dans des quartiers d'Abidjan majoritairement hostiles au Gouvernement, utilisaient des cartouches 9x19 mm (Parabellum), fabriquées par la société serbe *Prvi Partizan*. Après enquête, il a été établi que la firme serbe avait légalement vendu ces munitions au Burkina Faso en 2005 par l'intermédiaire d'une société israélienne. Contactées à leur tour, les autorités de Ouagadougou ont répondu que « des » munitions 9x19 mm avaient été « perdues » lors d'une mutinerie en 2006. Selon le Groupe, ces munitions ont été transférées du Burkina au nord de la Côte d'Ivoire, puis à des civils dans le sud du pays. En outre, il constate que, depuis 2009, des unités rebelles « ont été visiblement rééquipées et ont reçu du matériel militaire et des uniformes neufs », notamment des pistolets *Heckler and Koch* produits aux États-Unis.

Pour financer leurs achats d'armements, le Groupe soupçonne les rebelles d'utiliser les recettes de la taxation de la production de cacao, achetée par une dizaine de sociétés multinationales, et le Gouvernement de détourner une partie des recettes pétrolières.



36 Les formations sont autorisées sous conditions par l'embargo de l'ONU. Voir chapitre 1.

37 Voir également United Press International (UPI), 21/09/10.

c) Rapport final d'avril 2011

Le 27 avril 2011, le même jour que le rapport précédent, est publié le rapport final du Groupe d'experts mandaté par la résolution 1946 (2010) du Conseil de sécurité³⁸. Le document couvre la période entre la reprise de la guerre civile, après le deuxième tour des élections présidentielles (28/11/10), l'arrestation du Président sortant, Laurent Gbagbo (11/04/11).

Le Groupe a tout d'abord relevé l'arrivée, à la fin 2010 et au début 2011, d'environ 4 500 mercenaires étrangers, en majorité libériens, recrutés par le Gouvernement.

Il s'est également intéressé à la société *Sophia Airlines*, appartenant à Louise Kodo, nièce de Laurent Gbagbo, ayant épousé le Français Frédéric Lafont. La firme est suspectée d'avoir transporté des armes entre Abidjan et la ville de Daloa, située à proximité de l'ancienne ligne de front. Par ailleurs, le Gouvernement aurait intensifié ses contacts avec Robert Montoya, de la société *R. M. Holdings*, et avec Mikhaïl Kapilou, de l'entreprise biélorussienne *Belspetsveshotechnika* (BSVT), en vue d'acheter trois hélicoptères Mi-24. Alors qu'il est apparu que le 2^{ème} hélicoptère des Forces aériennes ivoiriennes, l'IAF-330, a également été remis en état de voler, le Groupe dit avoir établi que les réparations du Mi-24 ont été supervisées par un ressortissant ukrainien travaillant pour le compte de BSVT. Le même individu avait déjà dirigé un groupe de techniciens ayant travaillé sur le même appareil quelques années auparavant.

Enfin, le Groupe conclut que l'achat de près de 200 véhicules par des firmes basées à Abidjan, ensuite revendus aux forces de sécurité ivoiriennes, « constitue une violation du régime des sanctions », car leur affectation militaire aurait été décidée avant même leur expédition. Il rappelle aux entreprises exportatrices, dont les noms et les pays d'origine n'ont pas été précisés, qu'elles « doivent solliciter auprès du Comité des sanctions une dérogation à l'embargo avant toute autre exportation de véhicules » pouvant être utilisés à des fins militaires. Une photo publiée dans le rapport montre 4 camions légers peints en kaki de marque *Mitsubishi*.

Dans l'autre camp, le Groupe relève une « escalade sensible des transferts d'armes » à partir du 2^{ème} tour des élections présidentielles, sous la forme « d'importantes quantités d'armes et de munitions (arrivant) du territoire burkinabé », mais également du Mali. Il a observé, pour la première fois, des véhicules militaires lourds dans le nord du pays. Il a également reçu des informations multiples « faisant état de la présence de contingents burkinabé dans le nord de la Côte d'Ivoire, sans toutefois donner de précisions sur leur nombre et leur fonction ». Ces informations n'ont pas été démenties par les rebelles, dont des responsables ont reconnu que leurs forces recevaient une « aide militaire bilatérale du Burkina Faso, du Nigéria et du Sénégal ».

Le Groupe conclut que le Burkina Faso « a joué un rôle de plus en plus important dans la fourniture d'une assistance militaire » aux forces rebelles, qu'en 2011 les informations faisant état de transferts d'armes à partir de ce pays « n'étaient plus sporadiques mais régulières et nombreuses », et ce « de manière relativement non dissimulée ». Enfin, le Groupe signale que le Burkina Faso a également joué un rôle central dans la réexportation de diamants ivoiriens, eux aussi placés sous embargo.

38 S/2011/272 du 27/04/11. Ce groupe n'a pas produit de rapport intermédiaire.

d) Rapport de mi-mandat d'octobre 2011

Le chapitre « armes » du rapport de mi-mandat d'un nouveau Groupe d'experts établi en conformité avec la résolution 1980 (2011) du Conseil de sécurité³⁹, le premier rédigé sous la présidence effective d'Alassane Ouattara, ne compte qu'une vingtaine de lignes. En effet, « au moment de l'élaboration du présent rapport, l'expert en armes du Groupe n'avait pas encore été nommé ». Le rapport se borne dès lors à remarquer que l'ONUCI, l'armée française et la nouvelle armée gouvernementale « ont saisi d'importantes quantités d'armes et de munitions, y compris des armes lourdes, dans divers anciens sites présidentiels et dans différents quartiers d'Abidjan ».

e) Rapport final d'avril 2012

Le rapport final, réalisé par un Groupe au complet, publié en avril 2012⁴⁰, comporte une conséquente section sur les violations de l'embargo sur les armes. Il s'intéresse surtout aux activités d'un réseau se composant de deux groupes liés entre eux : le premier regroupant Montoya, Kapylou, Lafont et leurs sociétés respectives, et le second – qualifié de « groupe parainstitutionnel de personnes » – associant le commandant Anselme Séka Yapo des forces armées ivoiriennes et Kadet Bertin, ex-conseiller présidentiel chargé de la sécurité.

Ce réseau a notamment bénéficié de la complicité des autorités sénégalaises, dont le territoire a été utilisé, de 2009 à juillet 2010, pour le transit d'armes et autres matériels prohibés vers la Côte d'Ivoire. Ces ventes étaient effectuées par l'intermédiaire des établissements *Fakih*, basés à Dakar, et les armements étaient réexportés à Abidjan par la société *Sophia Airlines*. Il s'agissait notamment de munitions lacrymogènes et « semi-létales » produites par une société française, de pistolets et revolvers produits par la firme brésilienne *Taurus* et de fusils fabriqués en Turquie. Notons également que, en juillet 2010, du matériel destiné à Abidjan – des grenades lacrymogènes – a été réexporté en Guinée, pays alors également sous embargo (de la CEDEAO et de l'UE).

Si son épouse semblait surtout active dans le transport d'armes, Frédéric Lafont, notamment par le biais de sa société *Protec-SA*, aurait joué le rôle de courtier pour le compte du Gouvernement ivoirien. Il a admis auprès des experts du Groupe avoir importé « du matériel non légal, 'semi-légal' et légal (pistolets, revolvers, fusils à pompe et munitions correspondantes uniquement) », mais le Groupe le tient également pour responsable de l'importation de milliers de grenades à fragmentation et d'importantes quantités de matériel légal entre 2009 et la fin de 2010, ainsi que d'avoir vendu des pistolets *Taurus* et *Glock* à des civils ivoiriens.

Quant à Robert Montoya, qui agissait en Côte d'Ivoire surtout par le biais de sa firme *Darkwood Logistics*, mais qui aurait enregistré en Lettonie au moins 14 sociétés, il serait impliqué dans de multiples violations de l'embargo, notamment en livrant des grenades et munitions de divers types à la gendarmerie. Au total, plus de 17.000 grenades de divers types – certaines fabriquées en Afrique du Sud, d'autres étant des copies de grenades autrichiennes – ont été livrées aux forces de sécurité ivoiriennes en 2009 et 2010 par *Darkwood Logistics* et *Protec-SA*.

39 S/2011/642 du 17/10/11.

40 S/2012/196 du 14/04/12.

En outre, Montoya aurait « organisé le voyage et le séjour d'un groupe de sept techniciens chargés d'effectuer des opérations de réparation et de maintenance sur l'hélicoptère MI-24 ». Ces techniciens, d'origine « slave », auraient reçu de faux passeports ivoiriens.

Comme Lafont, Montoya a bénéficié de chèques émis par le Trésor ivoirien pour le paiement de livraisons d'armes. Notons que Lafont et Montoya avaient également l'habitude de travailler en consortium et que, avec Kapylou, on relève des participations croisées de ces trois hommes dans leurs sociétés respectives.

De son côté, Mikhaïl Kapylou, de nationalité biélorusse et directeur de UAZ-CI (où Montoya était actionnaire majoritaire), a été impliqué dans l'importation d'un moteur d'hélicoptère de type *Puma*, officiellement « non réparable », acheté en France au début 2010 et arrivé en Côte d'Ivoire après transit par le Maroc. En 2008, une tentative similaire avait échoué, à la suite du refus du fournisseur français de procéder à la vente, malgré le paiement d'un acompte de 50 %.

Alors que le rapport foisonne de détails sur les multiples sociétés du trio Lafont-Montoya-Kapylou, leurs activités et les liens étroits les unissant, peu d'informations sont données sur le « groupe parainstitutionnel de personnes » qui serait l'autre composante du réseau dénoncé par le Groupe d'expert. On y apprend bien que le commandant Anselme Séka Yapo, propriétaire de la firme *Apex Holding SLA*, agissait comme courtier en armes du Gouvernement ivoirien. À ce titre, il recevait ou transmettait des commandes de matériel prohibé par l'embargo. De plus, en mars 2011, il a proposé à une relation lettone de Montoya d'échanger d'importantes quantités de cacao et de pétrole contre des armes. Étonnamment, selon le Groupe d'experts, Yapo a continué ses trafics d'armes, au bénéfice de la Guinée cette fois, après l'arrestation de Gbagbo et jusqu'à ce qu'il soit lui-même arrêté, en octobre 2011 à Abidjan. Rappelons que la Guinée est placée sous embargo par l'UE et qu'elle l'a été également par la CEDEAO jusqu'en mars 2011.

Notons également que l'avocat Dadjé Rodrigue, conseil de l'épouse de l'ex-Président Gbagbo, a été arrêté le 29 mars 2012 par les services de sécurité ivoiriens. Selon des médias d'Abidjan, il serait impliqué dans « plusieurs opérations d'achats d'armes avec des biélorusses », en liaison avec Séka Yapo⁴¹. Maintenu en garde à vue pendant une vingtaine de jours, alors que le délai légal est de 48 heures, son arrestation a suscité des critiques contre les autorités ivoiriennes en matière de respect des droits de l'Homme. Finalement inculpé le 19 avril, il a été transféré en maison d'arrêt. Les chefs d'inculpation n'ont pas été rendus publics mais, selon le ministre ivoirien des Droits de l'Homme, Dadjé a été arrêté « avec des documents ou des ordinateurs dans lesquels il y a des adresses internationales de terrorisme et de vendeurs d'armes »⁴². Le 19 mai, il a été libéré par le juge d'instruction, mais immédiatement réincarcéré sur appel du procureur⁴³.

41 *Interpellé depuis le 29 mars 2011 : Révélation sur l'arrestation de l'Avocat Dadjé Rodrigue*, AbidjanTV.net, 10/04/12, <http://nouvelles.abidjantv.net/actualite.php?id=10147-dst-interpele-depuis-le-29-mars-2011-revelations-sur-l-arrestation-de-l-avocat-dadje-rodrigue.html>.

42 L'avocat de Simone Gbagbo finalement déféré en maison d'arrêt, RFI, 19/04/12, <http://www.rfi.fr/afrique/20120419-avocat-simone-gbagbo>.

43 *Le juge ordonne la mise en liberté de Me Dadjé, le Parquet fait appel*, Communiqué de Toussaint Alain, 24/05/12, <http://www.afrik.com/article25733.html>.

Par contre, les experts ne disent rien sur la « deuxième tête » du « groupe parainstitutionnel », à savoir Kadet Bertin, sinon qu'il était conseiller auprès du Président déchu, en charge de la sécurité et qu'il résidait au Ghana au moment de boucler le rapport.

Concernant les violations supposées de l'embargo par l'autre camp, les anciennes forces rebelles, au pouvoir depuis avril 2011, on apprend uniquement que, à la suite de campagnes de remises volontaires d'armes et munitions menées en février 2012 dans la banlieue d'Abidjan, une quarantaine de cartouches de 7,62x39 mm (convenant notamment pour l'AK-47), produites en 2005 et 2006 en Roumanie, ont été ramassées. Après avoir contacté les autorités roumaines, le Groupe a pu conclure que ces munitions avaient été officiellement exportées au Burkina Faso par la Roumanie immédiatement après leur production. Pour le reste, le rapport est très discret sur les importations militaires suspectées des ex-rebelles et n'a pas poursuivi les enquêtes engagées par les Groupes précédents. A la marge de l'embargo, on y apprend seulement que, en dépit des efforts du Gouvernement, la nouvelle armée gouvernementale continue à faire de la contrebande de cacao à la frontière ghanéenne.

En conclusion, le Groupe recommande l'imposition de sanctions contre dix personnes et sociétés, toutes liées à l'ancien Gouvernement.

En raison de la nature et de la quantité des documents publiés en annexes (représentant un total de près de 300 pages d'un rapport dont le corps n'en compte qu'une cinquantaine), on peut supposer que les experts ont bénéficié de la collaboration des nouvelles autorités ivoiriennes. On peut comprendre que l'exploitation de ces données mobilise à temps plein un petit groupe d'experts, dont un seul est mandaté pour traiter l'aspect « armes » du dossier.

Cependant, ce rapport – contrairement aux précédents – donne l'impression d'avoir focalisé pratiquement tous ses efforts sur la partie ayant perdu la guerre civile ivoirienne. Cette impression est d'autant plus regrettable que les forces de l'ONU et de l'ancien colonisateur sont intervenues directement dans le conflit et qu'il est probable que leur intervention a orienté de manière décisive son issue. En outre, pratiquement toutes les informations livrées par ce rapport concernent une période antérieure au mandat du Groupe d'experts, alors que les violations de l'embargo se sont bel et bien poursuivies durant son mandat (voir partie B). Cette partialité a été qualifiée d'« insondable hypocrisie » par un quotidien ivoirien d'opposition⁴⁴.

f) Rapport de mi-mandat d'octobre 2012

Le rapport de mi-mandat du nouveau Groupe d'experts, publié en octobre 2012⁴⁵, laisse la même impression de partialité que le précédent. Cependant, le document relève quelques violations de l'embargo par le camp gouvernemental : absence de notification d'importation de matériel non légal (matériel de radio et uniformes) en provenance de France et de Tunisie, et absence de demande d'exemption aux fins d'importation de matériel légal (couteaux de combat) effectuée par la firme *Glock*, basée en Autriche. En outre, le Groupe rapporte la réponse du gouvernement roumain concernant la présence

44 Théophile Kouamouo, *Quand le Burkina Faso fournissait les civils d'Abobo en armes...*, Le nouveau courrier, 24/04/12, <http://www.nouveaucourrier.info/2012/04/24/quand-le-burkina-faso-fournissait-les-civils-dabobo-en-armes/>.

45 S/2012/766 du 15/10/12.

de munitions roumaines de calibre 7,62 x 39 mm en Côte d'Ivoire. Selon Bucarest, ces munitions ont été, en toute légalité, exportées en 2005-2006 au Burkina Faso. Dès lors, « le Groupe juge profondément préoccupant ceci, qu'il découvre régulièrement en Côte d'Ivoire des armes et du matériel connexe vendus à l'origine au Burkina Faso ».

Mais ce dernier rapport consacre beaucoup plus d'espace à dénoncer des « opérations de déstabilisation pour saper les efforts... (du) Président ivoirien Alassane Ouattara, en faveur de la paix et de la sécurité dans la sous-région », des opérations organisées par un « réseau politique et militaire » comprenant des exilés ivoiriens et dont le « commandement stratégique » serait basé au Ghana. Le complot bénéficierait du soutien actif de la junte militaire malienne dirigée par le capitaine Sanogo, de celui d'un des groupes armés contrôlant alors le nord-est du Mali, Ançar Eddine, ainsi que de relais en Belgique et en France. Ce vaste réseau organiserait et financerait « des groupes armés, composés principalement de mercenaires libériens et de miliciens ivoiriens », basés et entraînés dans l'est du Liberia, auteurs notamment de l'attaque du 8 juin 2012, dans laquelle périrent 7 soldats nigériens de l'ONUCI, près de Para (ouest de la Côte d'Ivoire). Néanmoins, aucune allégation précise de trafic d'armes n'illustre l'argumentation.

Les autorités burkinabés, dont les trafics vers la Côte d'Ivoire ont pourtant été une nouvelle fois établis, restent à l'abri de toute demande de sanction.

S'il se dit « vivement préoccupé » par « l'absence quasi totale de contrôles par des agents qualifiés » aux points d'entrée terrestres du pays, ce qui ne permet pas d'appliquer un embargo dont les douaniers ignoreraient jusqu'à l'existence, le Groupe limite ses demandes de sanctions aux personnalités de l'ancien régime visées par le rapport précédent. En outre, il accuse très sérieusement de viol du régime des sanctions deux éditeurs français qui n'auraient pas répondu à son courrier s'inquiétant des possibles royalties qui auraient pu être versées à l'ancien ministre, Charles Blé Goudé, à l'occasion d'un récent ouvrage publié par ces maisons d'édition.

Les autorités burkinabés, dont les trafics vers la Côte d'Ivoire ont pourtant été une nouvelle fois établis, restent à l'abri de toute demande de sanction. Quant à l'opposition ivoirienne, elle a nié tout contact avec les putschistes ou les groupes armés maliens et toute manœuvre de déstabilisation du pays à partir d'Etats voisins. Elle a dénoncé, notamment, la partialité du rapport et la légèreté de certaines de ses accusations⁴⁶.

B. Informations en provenance d'autres sources

Avant qu'elle ne sombre elle-même dans la guerre civile, la proximité de la Côte d'Ivoire avec d'autres pays en guerre en avait déjà fait une cible de choix de trafiquants d'armes notoires. Ainsi, en août 2000, était arrêté en Italie un homme d'affaires israélien d'origine ukrainienne du nom de Leonid Minin. La police découvrait dans ses bagages des « certificats d'utilisateur final »⁴⁷ signés par le général Robert Guéi, alors au pouvoir en Côte d'Ivoire. Mais l'enquête allait bientôt révéler que les armes avaient en réalité été livrées au Liberia, pays en guerre, lourdement impliqué dans le conflit en Sierra Leone et placé sous embargo par l'ONU. Deux ans plus tard, alors que des mouvements re-

⁴⁶ *Etude critique du rapport du groupe d'experts de l'ONU, Côte d'Ivoire la vraie*, 30/10/12, <http://cotedivoire-lavraie.over-blog.fr/article-cote-d-ivoire-etude-critique-du-rapport-du-groupe-d-experts-de-l-onu-111911134.html>.

⁴⁷ *Trafic d'armes : Une instruction milanaise révèle les dessous des réseaux qui embrasent la Sierra Leone*, Le Soir (Bruxelles), 2 février 2001.

belles se développaient, cette fois-ci sur le sol ivoirien, c'est une des plus grandes stars du trafic d'armes, Victor Bout, qui était accusée d'armer un nouveau groupe armé, le Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI)⁴⁸, tout en assurant le transport des troupes gouvernementales⁴⁹.

Avec l'instauration, en 2004, de sanctions frappant ce pays et la création de groupes d'experts chargés de surveiller leur application, la plupart des informations importantes concernant les violations de l'embargo sur les armes ont été exposées dans les différents rapports de ces experts, dont nous venons de synthétiser ceux des trois dernières années. Cependant, certains autres faits ou allégations n'ont pas été répercutés dans les rapports des experts.

Ainsi, un récent rapport d'un groupe de chercheurs, *Conflict Armament Research*, examine l'origine iranienne de certaines munitions pour fusils d'assaut retrouvées en Côte d'Ivoire. Côté rebelle, le Burkina Faso aurait transféré, entre 2003 et 2009, une grande quantité de munitions iraniennes 7.62x39mm obtenues vraisemblablement auprès d'un pays tiers. Le Groupe d'experts mandaté en 2009 avait constaté la présence de ces munitions dans les stocks rebelles, mais n'avait pu les identifier. En face, le gouvernement Gbagbo aurait acquis, entre 2001 et 2009, des munitions 7.62x54R, également fabriquées en Iran. Au moins deux livraisons auraient été effectuées, une avant l'instauration de l'embargo, l'autre après⁵⁰.

Etranges pratiques de Licorne et de l'ONUCI

Depuis la dernière flambée de violence, consécutive au processus électoral ivoirien, certains faits ou allégations n'ont pas été répercutés par les experts onusiens. Ainsi, les autorités ivoiriennes ont annoncé, à au moins deux reprises, en décembre 2010 puis en janvier 2011, avoir saisi du matériel militaire appartenant à la Force Licorne. Dans le premier cas⁵¹, des « armes lourdes » et « deux hélicoptères en pièces détachées » auraient été saisis dans un conteneur supposé contenir des « aliments » destinés aux soldats français. Lors du second incident⁵², également au Port autonome d'Abidjan, deux autres hélicoptères en pièces détachées, ainsi que une « arme de type A52 et un canon 12.7 » ont été saisis dans un conteneur, lui aussi censé renfermer des vivres destinés aux troupes. Précisons que ces saisies sont intervenues alors que les relations entre les gouvernements français et ivoirien se dégradaient fortement (le gouvernement Gbagbo a demandé le 18 décembre 2010 le départ de la « Licorne ») et que la force française n'était pas soumise à l'embargo de l'ONU. Cependant, si ces informations sont exactes, on peut se demander pourquoi l'armée française a camouflé la réelle nature du contenu de ces conteneurs, ne fut-ce que pour des raisons de sécurité, ni

48 Claudio Gramizzi, *La crise ivoirienne*, Rapport du GRIP 2003/2, 2003, http://archive2.grip.org/pub/rapports/rg03-2_ivoire.pdf & La connexion Guéi – Taylor – Compaoré, *Fraternité Matin* (Abidjan) du 29/12/02 repris sur le site du Mouvement <http://mpicoteivoire.free.fr/archives/societe/122002/soc29122002121822.html>.

49 *Avec les mutins de Bouaké*, *Le Point* (Paris), 11/10/02, <http://www.lepoint.fr/actualites-monde/2007-01-19/avec-les-mutins-de-bouake/924/0/49217>.

50 *The distribution of Iranian ammunition in Africa*, *Conflict Armament Research*, décembre 2012, http://www.conflictarm.com/images/Iranian_Ammunition.pdf.

51 *Trafic d'armes du gouvernement Français en cote d'ivoire à travers la force Licorne*, vidéo provenant de la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI) postée sur youtube le 22/01/11, <http://www.youtube.com/watch?v=9UKFFpBhC0c>.

52 *Sécurisation de la Côte d'Ivoire - Deux avions de guerre saisis au port*, *Abidjan.net*, 21/01/11, <http://news.abidjan.net/h/388299.html> & *Côte d'Ivoire : Des armes de guerre à la place d'« aliments destinés à Licorne »*, *AfriScoop.com*, 21/01/11, <http://www.afriscoop.net/journal/spip.php?article2952>.

pourquoi tant le gouvernement français que l'ONUCI se sont abstenus de commenter ces saisies.

Une autre affaire assez nébuleuse mêlant l'ONUCI s'est déroulée au Cameroun où venait de pénétrer – le 3 ou 4 mars 2011, ou à la fin février, selon les sources – un convoi composé de jusqu'à 40 camions, portant chacun deux conteneurs, en provenance de N'djamena (Tchad) et se dirigeant vers le grand port sous-régional de Douala. Plusieurs camions portaient le sigle « ONUCI » et celui de tête portait même l'inscription « ONUCI-Bouaké Côte d'Ivoire ». Intriguées par diverses irrégularités (scellés retournés, surcharge, absence de manifeste...), les forces de l'ordre camerounaises ont demandé l'ouverture d'un conteneur qui, au lieu du coton et des vêtements déclarés par les chauffeurs, contenait des fusils d'assaut, des grenades et des lance-roquettes. Le convoi a été immobilisé durant plusieurs jours dans l'est du Cameroun. Il est apparu que la cargaison appartenait bel et bien à la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT, qui avait pourtant achevé son mandat deux mois plus tôt). Celle-ci aurait finalement accepté de satisfaire aux

Certains n'ont pas manqué de voir dans cette affaire un soutien direct de l'ONU à l'opposant Allassane Ouattara.

formalités administratives concernant le transit de son matériel à travers le Cameroun. Au bout de quelques semaines, les conteneurs auraient été embarqués à Douala, avec comme destination le port ivoirien de San Pedro. Cependant, de grandes zones d'ombre continuent de planer sur ce dossier, en premier lieu le destinataire réel de ces armements. Par la voix d'un de ses porte-parole, l'ONUCI a déclaré, le 7 mars, n'avoir « rien à voir avec cela ».

D'autres destinataires ont été évoqués, dont le groupe AREVA exploitant l'uranium du Niger et qui aurait besoin d'armes pour se défendre face à des rebelles menaçant son personnel. Et certains n'ont pas manqué de voir dans cette affaire un soutien direct de l'ONU à l'opposant Allassane Ouattara, qui allait s'emparer du pouvoir quelques semaines plus tard⁵³.

Accusations, rétractations et silences de l'ONU

En mars 2011, l'ONU a accusé le camp Gbagbo de plusieurs violations du régime de l'embargo. Le 1^{er} mars, le Secrétaire général a déclaré disposer « d'informations crédibles » indiquant que trois hélicoptères d'attaque venaient d'arriver dans la capitale, Yamoussoukro, en provenance de Belarus, et demandé une réunion urgente du Conseil de sécurité à ce sujet⁵⁴. Ces informations ont été démenties à la fois par le gouvernement Gbagbo et celui de Minsk⁵⁵. Le lendemain, le sous-Secrétaire général et

53 *Cameroun - En provenance du Tchad : 30 containers d'armes de l'Onu saisis par la Gendarmerie à Bertoua*, Camer.be (Bruxelles), 7/03/11, <http://www.camer.be/index1.php?art=13402&rub=6:1> ; *Cargaison d'armes saisies au Cameroun: le nom d'Allassane Ouattara cité*, Regards croisés, Le blog de Fernand Dindé (Côte d'Ivoire), 11/03/11, <http://regardscroises.ivoire-blog.com/tag/containers%20onuci%20en%20provenance%20du%20tchad> ; *Des containers controversés des Nations unies sont retenus à Douala*, JournalduTchad.com (La Plaine St Denis, France), 14/03/11, <http://www.journaldutchad.com/article.php?aid=1014> ; *Nouvelles révélations sur les containers suspects de l'Onu*, LeCamerounaisinfo.com (Yaoundé), 15/03/11, <http://www.lecamerounaisinfo.com/Nouvelles-revelations-sur-les> ; *Affaire des conteneurs des Nations unies: Les précisions du gouvernement camerounais*, JournalduCameroun.com (La Plaine St Denis, France), 25/03/11, <http://www.journalducameroun.com/article.php?aid=8448>.

54 *UN Calls Ivory Coast Meeting After Reported Belarus Arms Shipment*, RFE-RL, 1/03/11, http://www.rferl.org/content/belarus_arms_un_ivoire_coast/2322901.html & *Livraisons d'armes suspectes en Côte d'Ivoire*, Le Figaro, 1/03/11, <http://www.lefigaro.fr/international/2011/02/28/01003-20110228ARTFIG00718-livraisons-d-armes-suspectes-en-cote-d-ivoire.php>.

55 *UN Calls Ivory Coast Meeting After Reported Belarus Arms Shipment*, op. cit. & *UN charge on Ivorian arms smuggling is denied*, Mail & Guardian (Johannesburg), 1/03/11, <http://mg.co.za/article/2011-03-01-un-charge-on-ivorian-arms-smuggling-is-denied/>.

chef du Département des opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, a déclaré que les informations divulguées par Ban Ki-moon provenaient d'un « rapport erroné » de l'ONUCI et a exprimé, au nom de l'ONU et de son département, « notre profond regret et nos profondes excuses » au gouvernement de Belarus⁵⁶.

Le 4 mars, l'ONUCI accusait à nouveau, dans un rapport « confidentiel » et dont seule l'agence Reuters a pu avoir un aperçu, le camp Gbagbo de violer l'embargo sur les armes. Selon Reuters, une cargaison d'armes légères aurait été livrée, plus tôt dans l'année, par le Zimbabwe, tandis que la mission de l'ONU enquêtait également sur une « livraison suspecte en provenance d'Angola » et se trouvant à ce moment au Cap-Vert. Cette livraison aurait pu être constituée de deux chasseurs Sukhoi-27 et d'un bombardier MIG-25 à destination de la Côte d'Ivoire. En outre, l'ONUCI affirmait surveiller dix conteneurs présents depuis six mois à l'aéroport d'Abidjan et qui auraient pu, selon elle, « renfermer des camions ou des blindés »⁵⁷. La livraison zimbabwéenne n'a jamais été confirmée, les Sukhoi et MiG n'ont visiblement jamais atteint la Côte d'Ivoire et l'ONUCI n'a jamais révélé la réelle teneur de cette dizaine de conteneurs. En plus, les rapports des experts n'ont pas fait la moindre allusion à ces affaires. Tous ces éléments mis côte à côte nous font craindre que l'ONUCI a pris des libertés avec la matérialité des faits pour justifier son soutien au camp Ouattara.

La frontière libéro-ivoirienne au cœur des trafics

Les autres allégations de violations de trafics d'armes impliquant la Côte d'Ivoire proviennent surtout du Liberia, pays également placé sous un régime de sanctions par l'ONU et dont la situation fait donc aussi l'objet de rapports réguliers de groupes d'experts.

Alors que des trafics de petite échelle et concernant surtout des armes artisanales subsistaient depuis plusieurs années entre les deux pays, ainsi qu'entre le Liberia et la Guinée⁵⁸, la recrudescence des troubles en Côte d'Ivoire a eu un impact important au Liberia.

En effet, si les milliers de mercenaires libériens – dont 4 500 pour le seul Gouvernement Gbagbo – ayant combattu en Côte d'Ivoire semblent être arrivés sans armes dans ce pays, il n'en a pas été de même lorsqu'ils ont été, quelques mois plus tard, forcés de rentrer au Liberia, accompagnés d'un nombre indéterminé de réfugiés ivoiriens et de membres de l'ex-armée régulière en déroute. Ainsi, le Groupe d'experts au Liberia rapporte que, entre février et avril 2011, des dizaines de citoyens libériens et ivoiriens ont été arrêtés en possession d'armes ou de munitions dans l'est du Liberia, tandis que des villageois remettaient aux autorités du matériel militaire trouvé dans leur environnement⁵⁹.

Le 16 juin 2011, une importante cache d'armes, contenant 67 AK-47, des mitrailleuses, des lance-roquettes et divers types de munitions, était découverte à Tasla,

56 UN apologizes to Belarus for reporting it broke Côte d'Ivoire arms embargo, UN News Centre, 2/03/11, <http://www.un.org/apps/news/story.asp?Cr=ivoire&Cr1=&NewsID=37667>.

57 L'Onu enquête sur des livraisons d'armes à la Côte d'Ivoire, Abidjan.net, 4/03/11, <http://news.abidjan.net/h/393180.html> & Côte d'Ivoire : l'ONUCI soupçonne une violation de l'embargo sur les armes, Réseau francophone de recherche sur les opérations de paix, 4/03/11, <http://www.operationspaix.net/19815-details-actualite-cote-d-ivoire.html>.

58 Voir, par exemple, *Midterm report of the Panel of Experts on Liberia*, S/2010/319, § 102, 17/06/10.

59 *Midterm report of the Panel on Liberia*, S/2011/367, § 33 à 39, 22/06/11.

en territoire libérien, mais à proximité de la frontière ivoirienne, tandis que près d'une centaine d'Ivoiriens étaient interpellés pour être interrogés à ce sujet⁶⁰. Le Groupe d'experts a enquêté sur cette affaire et a pu établir que les armes avaient été amenées quelques semaines plus tôt par un convoi de combattants libériens et ivoiriens fuyant Abidjan. Il a également pu établir qu'au moins 5 AK-47 et un lance-roquette étaient de fabrication bulgare. Interrogé, le Gouvernement de Sofia a reconnu qu'au moins 3 AK-47 faisaient partie d'un lot exporté, fin 2002 et début 2003, au ministère ivoirien de la Défense⁶¹. Par contre, le Mali n'a pas jugé utile de répondre à une demande du Groupe portant sur 3 000 cartouches de calibre 12 découvertes près de la frontière ivoirienne, le 19 février 2011, dans des boîtes sur lesquelles figuraient le nom et les coordonnées des *Cartougeries du Mali*⁶². Dans son rapport, le Groupe regrette également que, souvent, les armes saisies soient détruites avec trop de précipitation par les autorités libériennes ou la mission de l'ONU dans ce pays (MINUL), sans tenir compte des processus judiciaires en cours. Ainsi, dans le cas de la cache de Tasla, les armes ont été détruites le 6 juillet 2011, alors que 39 Ivoiriens étaient toujours emprisonnés en liaison avec cette affaire⁶³.

Les découvertes d'armes introduites à partir de la Côte d'Ivoire ont continué au cours des mois suivants. Ainsi, au début août 2011, les services libériens de l'Immigration ont annoncé que d'importantes quantités d'armes et de munitions avaient été saisies dans diverses zones de l'est et du sud-est du Liberia, près de la frontière ivoirienne. Si le nombre et le type de ces armes et munitions n'ont pas été révélés, les autorités ont exposé, à l'appui de leurs affirmations, des roquettes, des mitrailleuses et des Kalachnikov provenant de ces saisies⁶⁴.

Le nouveau Groupe d'experts sur le Liberia a été informé par les autorités libériennes de la découverte, entre novembre 2011 et février 2012, de quatre caches d'armes à proximité de la frontière ivoirienne. Au total, quelques dizaines d'armes (fusils d'assaut, lance-roquettes...) et quelques centaines de munitions ont été trouvées, puis – pour la plupart – détruites en février 2012 par la MINUL, malgré les appels du Groupe d'experts à ce que, au minimum, des photos de haute résolution des marquages des armes soient réalisées avant leur destruction. Il a également plaidé pour davantage de coopération entre autorités nationales et missions de l'ONU des deux côtés de la frontière⁶⁵. Par ailleurs, le Groupe estime que, si un grand nombre d'armes et de munitions sont dissimulées du côté libérien de la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria, une quantité encore plus importante serait cachée du côté ivoirien de cette même frontière⁶⁶. Malheureusement, les experts du Groupe en charge de la Côte d'Ivoire n'ont jusqu'à présent pas traité cette problématique (voir

Si un grand nombre d'armes et de munitions sont dissimulées du côté libérien de la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria, une quantité encore plus importante serait cachée du côté ivoirien.

60 *Liberia discovers arms cache near Ivory Coast border*, BBC News Africa, 17/06/11, <http://www.bbc.co.uk/news/world-africa-13807373> & *Trafic d'armes entre la Côte d'Ivoire et le Liberia*, RFI, 19/06/11, <http://www.rfi.fr/africa/20110619-traffic-armes-entre-cote-ivoire-le-liberia>.

61 *Final report of the Panel of Experts on Liberia*, S/2011/757, § 89 à 91, 7/12/11.

62 *Final report of the Panel of Experts on Liberia*, op.cit., § 95.

63 *Final report of the Panel of Experts on Liberia*, op.cit., § 96-97.

64 *Liberia: nouvelle saisie d'armes et munitions près de la frontière ivoirienne*, Abidjan.net (citant AFP), 10/08/11, <http://news.abidjan.net/h/407269.html>.

65 *Midterm report of the Panel of Experts on Liberia*, S/2012/448, § 37, 38 & 40, 20/06/12.

66 *Midterm report of the Panel of Experts on Liberia*, op. cit., § 42.

supra). Enfin, le Groupe a pu établir que des armes artisanales, fabriquées au Libéria, mais surtout en Guinée, ont été introduites en Côte d'Ivoire, via le Libéria. Ces armes, en particulier des fusils de calibre 12, auraient été fréquemment utilisées durant le conflit ivoirien⁶⁷.

Le Ghana, autre débouché des armes ivoiriennes

Le Ghana est, traditionnellement, un important producteur et un fournisseur d'armes artisanales⁶⁸ à la sous-région, notamment à la Côte d'Ivoire, avec laquelle il partage une longue frontière. Ce trafic semble avoir fortement augmenté après le début des troubles dans ce pays, plusieurs saisies de ce type d'armes, ainsi que de cartouches de 12 mm associées, ayant été effectuées à Abidjan⁶⁹. Notons que, en avril 2012, la Commission nationale ghanéenne sur les armes légères a démenti que le pays exportait des armes produites localement vers des Etats voisins⁷⁰.

Cependant, après l'arrêt des combats en Côte d'Ivoire, ce trafic s'est inversé et a concerné essentiellement des armes automatiques. Ainsi, dès juillet 2011, la section ghanéenne du Réseau de construction de la paix en Afrique de l'Ouest (*West Africa Network for Peace building*, WANEP) a publié un rapport s'inquiétant de la multiplication des vols à main armée et des arrestations de détenteurs illégaux d'armes, notamment des Ivoiriens, et craignant qu'une prolifération d'armes entraîne des troubles à l'occasion des élections prévues l'année suivante⁷¹. Qualifiant le rapport de WANEP-Ghana de « vague » et d'« alarmiste », le ministère de l'Intérieur a assuré que « le gouvernement a pris toutes les mesures nécessaires » pour empêcher les combattants ivoiriens de débarquer au Ghana⁷². Relevons que, indépendamment de la situation chez son voisin, le Ghana connaît une importante prolifération d'armes de petit calibre, puisque plus de 200 000 seraient en possession de civils⁷³.

En tout cas, malgré « toutes les mesures nécessaires », des armes provenant de Côte d'Ivoire ont pénétré au Ghana, puisque les autorités ghanéennes en ont saisi à plusieurs reprises. Par exemple, le 6 juin 2012, le service des douanes a intercepté, dans l'ouest du pays, 9 AK-47 et un pistolet dans un véhicule immatriculé en Côte d'Ivoire et en provenance de ce pays⁷⁴. Ce trafic semble cependant n'avoir pas eu la même ampleur

67 *Midterm report of the Panel of Experts on Liberia*, op. cit., § 43.

68 Environ 75 000 armes artisanales illégales circuleraient au Ghana, représentant la majorité des 125 000 armes non enregistrées dans le pays. Près de 80 % des armes saisies par les forces de sécurité ghanéennes sont fabriquées localement. Voir Francis Langumba Keili, *Le problème des transferts d'armes légères et de petit calibre en Afrique de l'Ouest*, UNIDIR, <http://unidir.org/pdf/articles/pdf-art2840.pdf>.

69 *Enquête nationale sur les armes légères et de petit calibre en Côte d'Ivoire*, Savannah de Tessières, Small Arms Survey, avril 2012, p. 110, <http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/C-Special-reports/SAS-SR14-CoteIvoire.pdf>.

70 *Ghana Not Smuggling Illegal Weapons* – GNC.SA, Peace FM Online (Accra), 11/04/12, <http://news.peacefmonline.com/news/201204/107372.php>.

71 *Ivorian arms smuggled into Ghana* – WANEP, GhanaWeb, 18/07/11, <http://www.ghanaweb.com/GhanaHomePage/NewsArchive/artikel.php?ID=214010>.

72 *WANEP report is "alarmist sentiment"* – Minister, GhanaWeb, 19/07/11, <http://www.ghanaweb.com/GhanaHomePage/NewsArchive/artikel.php?ID=214092>.

73 *Over 200,000 guns in circulation in Ghana*, GhanaWeb, 24/04/12, <http://www.ghanaweb.com/GhanaHomePage/NewsArchive/artikel.php?ID=236825>.

74 *Ghana : Saisie d'armes dans un véhicule d'immatriculation ivoirienne à Asawase*, koaci.com (Abidjan), 6/06/12, <http://koaci.com/articles-75461> ; *Ghana police seize cache of weapons en route from Ivory Coast*, West Africa Democracy Radio, 7/06/12, http://wadr.org/en/site/news_en/3766/Ghana-police-seize-cache-of-weapons-en-route-from-Ivory-Coast.htm & *Three arrested with 9 AK-47 rifles in Kumasi*, Citifmonline (Accra), 6/06/12, <http://www.citifmonline.com/index.php?id=1.923068>.

que celui constaté à la frontière occidentale de la Côte d'Ivoire, avec le Liberia. Pourtant, une forte insécurité règne également à la frontière ivoirienne avec le Ghana. Pour preuve, les 20-21 septembre 2012, une violente attaque a visé les forces de sécurité ivoiriennes dans la ville côtière de Port-Bouet, ainsi que la localité frontalière de Noe, faisant au moins une dizaine de morts. Annonçant la fermeture de ses frontières avec le Ghana, le ministre ivoirien de l'Intérieur, Hamed Bakayoko, a déclaré que l'opération avait été organisée dans ce pays et que « les autorités ghanéennes savent qui sont ces gens » qui l'auraient montée⁷⁵.

Les armes et les munitions ayant servi au conflit ivoirien pourraient même voyager au-delà des pays limitrophes. Selon *Conflict Armament Research*, un lot de munitions iraniennes 7.62x39mm, saisi par les forces de sécurité nigériennes près de la frontière avec le Burkina Faso en mai 2012, provenait sans doute de Côte d'Ivoire⁷⁶. Livrées par Ouagadougou aux rebelles ivoiriens, les munitions auraient fait le trajet inverse après le conflit et auraient été vraisemblablement en quête d'un nouvel acquéreur sur un autre théâtre d'opération.

La situation en Côte d'Ivoire continue à être instable, marquée par la persistance d'une forte insécurité aux frontières ghanéenne et libériennes, par de multiples violations des droits de l'homme, à la fois par les forces de sécurité et des groupes paramilitaires⁷⁷, et par une importante prolifération d'armes de petit calibre un peu partout sur le territoire. Ainsi, selon le ministre à la Défense, Paul Koffi Koffi, « la crise a généré une prolifération énorme d'armes. Les armes se trouvent dans les concessions, dans les plantations, partout »⁷⁸. Les partisans de l'ancien gouvernement les auraient cachées en des lieux difficilement accessibles⁷⁹, tandis que les démobilisés ayant combattu pour le nouveau président hésitent à rendre les leurs⁸⁰. Cependant, cette prolifération et les trafics qui l'accompagnent semblent affecter non seulement les anciens combattants de diverses obédiences, mais paraît avoir largement percolé parmi les civils, dont des milieux criminels n'ayant plus aucune difficulté à se procurer des armes de guerre⁸¹.

En résumé

Depuis l'instauration de l'embargo, les transferts d'armes illicites vers la Côte d'Ivoire ont clairement connu deux époques. La première période, jusqu'aux dernières semaines

75 *Ivory Coast closes Ghana border*, CNN, 22/09/12, <http://edition.cnn.com/2012/09/22/world/africa/ivory-coast-ghana-border/index.html?iref=mpstoryview> & *Ivory Coast closes border with Ghana*, Aljazeera, 22/09/12, <http://www.aljazeera.com/news/africa/2012/09/201292225148820688.html>.

76 *The distribution of Iranian ammunition in Africa*, op. cit.

77 Voir, par exemple, *Côte d'Ivoire: Lakota - Les Dozos assiègent Gnakouboué, perquisitionnent et terrorisent*, allAfrica.com, citant Notre voie (Abidjan), 13/09/12, <http://fr.allafrica.com/stories/201209130976.html> ; *Côte d'Ivoire. Il est temps de mettre fin au cycle de représailles et de vengeance*, Amnesty International, communiqué de presse, 26/10/12, <http://www.amnesty.org/fr/news/c-te-d-ivoire-time-put-end-cycle-reprisals-and-revenge-2012-10-26> & *Côte d'Ivoire : Nouvelle vague d'abus perpétrés par l'armée*, Human Rights Watch, 19/11/12, <http://www.hrw.org/fr/news/2012/11/19/c-te-d-ivoire-nouvelle-vague-d-abus-perp-tr-s-par-l-arm-e>.

78 *Côte d'Ivoire: La recherche des armes illégales effraie la population de Bonoua*, RFI, 11/12/12, <http://fr.allafrica.com/stories/201212110535.html>.

79 *Côte d'Ivoire: Aghoville - Des armes seraient camouflées dans des cimetières*, allAfrica.com, citant Le Nouveau Réveil (Abidjan), 18/09/12, <http://fr.allafrica.com/stories/201209181290.html>.

80 *A Abidjan, on peut louer une kalachnikov pour 30 euros*, La Libre Belgique, citant AFP, 6/08/12, http://www.lalibre.be/actu/international/article/753796/a-abidjan-on-peut-louer-une-kalachnikov-pour-30-euros.html?utm_source=twitterfeed&utm_medium=twitter.

81 Ibid.

de la présidence de Laurent Gbagbo (avril 2011), a été caractérisée par une importante accumulation d'armements par les deux parties en conflit.

Côté gouvernemental, des intermédiaires français, biélorusses et sénégalais ont joué un rôle-clé pour alimenter le régime en grenades lacrymogènes, armes de petit calibre et munitions, en provenance de France, du Brésil, de Turquie et d'Afrique du Sud, ainsi que, avec moins de succès, de moyens aériens provenant de France et de Belarus. En outre, des grenades lacrymogènes ont été importées du Sénégal, des grenades, armes de petit calibre et des munitions l'ont été des Etats-Unis, et des munitions pour fusils d'assaut ont été achetées à l'Iran. D'autres allégations concernant des fournitures d'armes par le Zimbabwe, l'Angola et le Belarus ne paraissent pas crédibles ou ont été infirmées par leurs auteurs.

Côté rebelle, le principal fournisseur d'armes, essentiellement de petit calibre, ainsi que de munitions, a été le Burkina Faso qui a transféré en Côte d'Ivoire du matériel acquis, apparemment en toute légalité, en Pologne, en Serbie, en Roumanie, en Chine et en Iran. Des pistolets H&K fabriqués aux Etats-Unis sont également arrivés dans les mains des insurgés, ainsi que des cartouches et des armes de petit calibre du Mali. Les leaders rebelles ont admis recevoir une « aide militaire bilatérale » du Burkina Faso, du Sénégal et du Nigéria.

La deuxième période, après le renversement de Gbagbo et l'installation à la présidence d'Alassane Ouattara, se caractérise par une inversion des flux : nombre d'armes de petit calibre et de munitions ont pris la direction d'autres pays, amenées initialement par des ex-combattants en fuite. Le pays le plus touché est le Liberia, mais des armes provenant de Côte d'Ivoire ont également été retrouvées au Ghana et au Niger et ont vraisemblablement également été envoyées au Mali.

QUEL EMBARGO AFRICAIN LE BURKINA FASO N'A-T-IL PAS VIOLÉ ?

Le désintérêt des experts des deux derniers Groupes « ivoiriens » de l'ONU face aux violations multiples de l'embargo par le Burkina Faso est d'autant moins compréhensible que le gouvernement de Blaise Compaoré, président du pays depuis un quart de siècle, s'est fait une spécialité de contourner les embargos sur les armes imposés par l'ONU en Afrique : le pays a, non seulement massivement alimenté en armes, munitions et combattants les ex-rebelles ivoiriens, vraisemblablement mû à la fois par des considérations politiques (installation d'un gouvernement « ami » à Abidjan) et économiques (importation frauduleuse de cacao, voire de diamants), mais avait déjà, plus d'une décennie auparavant, fourni des armes à certains des insurgés et chefs d'Etat parmi les moins respectueux des droits humains d'Afrique. Durant les années 1990 et au début des années 2000, et apparemment chaque fois en échange de « diamants du sang », le Burkina a équipé en armes et munitions l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA)¹, le Front révolutionnaire uni (RUF) sierra-léonais et le gouvernement libérien alors dirigé par Charles Taylor², au plus fort des guerres civiles qui ensanglantaient ces pays. Louise Arbour, ancienne procureure du Tribunal pénal international sur l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, ancienne Haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'homme et présidente de l'*International Crisis Group*, n'a pas hésité à qualifier le président burkinabé de « parrain politique de Charles Taylor »³, qui croupit dans un cachot britannique pour, en principe, un demi-siècle. Aucune menace de ce genre ne semble planer sur Blaise Compaoré également accusé d'avoir livré, en 2012, des armes à un des groupes armés contrôlant le nord du Mali (voir chapitre suivant).

L'absence d'enquête approfondie et de demande de sanctions envers le Burkina Faso par les experts de l'ONU, malgré son rôle de soutien militaire majeur des ex-forces rebelles ivoiriennes, soulève des questions. Certains pourraient mettre en doute l'indépendance des experts envers l'ONUCI et les autorités françaises, dont l'intervention dans le conflit ivoirien a été facilitée par le soutien burkinabé aux opposants de Gbagbo. D'autres pourraient considérer que deux décennies d'impunité⁴ ne peuvent qu'inciter le président Compaoré à persévérer dans cette voie et à violer d'autres embargos et d'autres accords internationaux sur le contrôle des armes.

1 Voir *Report of the Panel of experts on violations of Security Council sanctions against UNITA*, S/2000/203, 10/03/00.

2 Voir *Report of the Security Council Committee established pursuant to resolution 1132 (1997) concerning Sierra Leone*, S/1999/1300, 31/12/99 ; ainsi que *Letter to President Compaore of Burkina Faso on Arms Inquiry*, Joost R. Hiltermann, Human Rights Watch, 29/03/00, <http://www.hrw.org/news/2000/03/28/letter-president-compaore-burkina-faso-arms-inquiry>.

3 *International Herald Tribune*, 26/11/09.

4 Depuis son accession au pouvoir, les opposants burkinabés, des médias ouest-africains et des associations européennes dénoncent l'impunité dont joui le président Compaoré dans la conduite de ses affaires intérieures et extérieures. Voir par exemple : *Blaise Compaoré reçu à Paris, Halte à l'impunité !*, Association Survie, 17/11/08, <http://survie.org/francafrique/burkina-faso/article/burkina-faso-blaise-compaore-recu>.

3. MALI, QUAND LES TRAFICS D'ARMES CONTRIBUENT À DÉSINTÉGRER UN ETAT

De par sa taille et sa situation géographique, le Mali a toujours été une terre de transit et un haut-lieu de la contrebande. La multiplication des conflits armés ces deux dernières décennies, sur son territoire et sur celui de ses voisins, couplée à une importante production d'armes artisanales⁸² et de munitions industrielles⁸³, a contribué à en faire une terre promise des trafiquants d'armes.

En outre, un important groupe armé, Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI), d'idéologie salafiste, s'est installé vers 2008 dans la partie septentrionale du pays et n'a apparemment guère éprouvé de difficultés à se procurer de substantielles sources de financement grâce aux trafics de cigarettes et de cocaïne et, surtout, les rançons payées en échange d'otages occidentaux. Ce groupe n'est pas sorti du néant, puisqu'il est l'héritier d'un groupe armé algérien, le Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC), qui était déjà abondamment équipé en armes, acquises notamment à la suite d'attaques ou de vols commis à l'encontre des forces algériennes, mauritaniennes et sahraouies⁸⁴. De plus, tout au long des années 2000, le GSPC a « investi » l'argent des rançons payées pour la libération de ses otages dans l'achat d'armes et de matériel de transport et de télécommunication, acquis très souvent dans le nord du Mali⁸⁵. Ainsi, en janvier 2009, un Malien d'origine algérienne, principal accusé dans une affaire de trafic d'armes au profit de l'ex-GSPC, a été condamné à 17 ans de prison par un tribunal de Boumerdes (Algérie). Impliqué également dans d'autres trafics (véhicules, cartes grises, mercure...), il a été reconnu coupable d'avoir acheté, au Mali en octobre 2006, une vingtaine de Kalachnikovs et des munitions et de les avoir convoyées en Algérie⁸⁶.

En 2008, les autorités, tant maliennes qu'algériennes, ont enregistré une augmentation du trafic d'armes à leurs frontières, celles avec la Guinée pour les premières⁸⁷ et celles avec le Niger et le Mali pour les secondes⁸⁸. En février 2009, un camion provenant de Guinée a été intercepté à l'ouest de Bamako avec, à son bord, 14 pistolets-mitrailleurs, 9 lance-roquettes, 12 roquettes et 2 mortiers⁸⁹. L'enquête aurait établi que le camion en était à sa troisième livraison depuis la Guinée et que les pistolets-mitrailleurs auraient

82 Voir par exemple le Rapport de la Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères du Mali (CNLPAL) à la BMS-4, UN Programme of Action National Reports, Mali, 2010, p. 3, <http://www.poa-iss.org/CountryProfiles/CountryProfileInfo.aspx?CoI=121&pos=1000>.

83 Cette production consiste en cartouches de chasse de calibre 12 par la Cartoucherie du Mali (CARMA SARI), sise dans le quartier Sogoniko de Bamako. Voir Ecobiz, Fiche entreprise, <http://www.ecobiz.ecowas.int/fr/php/dentr.php?numentr=MLI1080ml> & *Incendie d'usine de munitions*, MaliJet, 11/03/09, http://www.malijet.com/actualite_dans_les_regions_du_mali/11312-incendie_d_usine_de_munitions_nuit_d_enfer.html.

84 *Crise malienne : d'où viennent les armes des jihadistes ?*, Jeune Afrique, 8/11/12, <http://www.jeuneafrique.com/Article/JA2703p010-013.xml1/>.

85 *Les bandes frontalières, source de puissance des groupes armés*, El Watan (Alger), 15/05/08, <http://www.elwatan.com/archives/article.php?id=94262>.

86 *Une grosse affaire de trafic d'armes a été jugée ce week-end à Boumerdes*, Liberté (Alger), 11/01/09, <http://www.liberte-algerie.com/actualite/le-principal-accuse-ecope-de-17-ans-de-prison-une-grosse-affaire-de-traffic-d-armes-a-ete-jugee-ce-week-end-a-boumerdes-106752>.

87 *Trafic d'armes : un camion malien intercepté à la frontière avec des armes de guerre*, Africaguinee.com, 24/02/09, citant L'Indépendant-Mali, <http://www.africaguinee.com/index.php?monAction=detailNews&tid=3251>.

88 *Kidal Batna -Tamanrassat: Trafic d'arme aux frontières d'Algérie*, 19/05/08, Malikounda (Bamako), <http://www.malikounda.com/Politique/KIDAL-BATNA-TAMANRASSAT-Trafic-d-arme-aux-frontieres-d-Algerie.html>.

89 *Trafic d'armes : un camion malien intercepté à la frontière avec des armes de guerre*, op. cit.

pu être utilisés précédemment dans les guerres de Sierra Leone ou du Liberia⁹⁰. Cinq mois plus tard, « plusieurs trafiquants sans-frontière » étaient arrêtés dans le nord du pays en possession d'une importante quantité de « matériel prohibé », destiné apparemment à des combattants islamistes⁹¹.

La Libye change la donne

Cependant, la route « sud-nord », apparemment privilégiée par les trafiquants d'armes, s'est brusquement inversée en 2011 à la faveur de la guerre civile et de l'intervention de l'OTAN en Libye. Alors que le gouvernement de Kadhafi contrôlait encore l'essentiel du pays, de nombreuses informations faisaient état de l'aubaine pour les groupes armés du Sahel que constituait le développement du chaos dans un pays devenu « le magasin d'armes à ciel ouvert le plus important du monde, le moins cher et le mieux achalandé »⁹². Ainsi, dès mars 2011, des sources affirmaient que des armes des stocks libyens, y compris des missiles sol air SA-7 et des lance-roquettes, avaient été, non seulement vendues par des « rebelles libyens » à AQMI, mais déjà transférées au

Un pays devenu « le magasin d'armes à ciel ouvert le plus important du monde, le moins cher et le mieux achalandé ».

Sahel⁹³, ce que confirmait, à la même époque, le président tchadien, Idriss Déby Itno, selon lequel « les islamistes d'Al-Qaïda ont profité du pillage des arsenaux en zone rebelle pour s'approvisionner en armes, y compris en missiles sol-air »⁹⁴. Un responsable des services de sécurité algériens, cité par *Reuters*, annonçait le 4 avril qu'un convoi de 8 pick-up en provenance de Libye était arrivé au Mali, avec à son bord des lance-roquettes antichars

RPG-7, des Kalachnikovs, des explosifs et des munitions⁹⁵. Ces informations, et en particulier l'acquisition par AQMI de plusieurs missiles SA-7, capables d'abattre un avion de ligne en phase de décollage ou d'atterrissage, ont été rapidement confirmées par les milieux français du renseignement⁹⁶. Il fallut encore attendre quelques semaines pour que des responsables politiques occidentaux admettent que des armes, « et peut-être même des missiles sol-air », ont été détournés à partir des arsenaux libyens au profit d'AQMI⁹⁷.

L'effondrement du régime Kadhafi a, en outre, entraîné un important déplacement de populations vers les pays d'Afrique subsaharienne, parmi lesquelles de nombreux immigrés qui travaillaient en Libye. L'Office international des migrations (OIM)

90 *Guinée - Mali - Algérie: la filière sahélienne du trafic d'armes*, kaoci.com (Abidjan), 8/03/09, <http://koaci.com/articles-1417>.

91 *Mali : Arrestation de plusieurs trafiquants d'armes*, Afribone (Bamako), citant AFP, 17/09/09, <http://www.afribone.com/spip.php?article21928>.

92 Selon l'expression du président malien, Amadou Toumani Touré, dans une interview accordée juste avant son renversement. Voir « *Aqmi épaulé les rebelles touaregs* », *Le Figaro*, 22/03/12, <http://www.lefigaro.fr/international/2012/03/14/01003-20120314ARTFIG00773-att-aqmi-epaule-les-rebelles-touaregs.php>.

93 *Des armes lourdes récupérées par Aqmi en Libye*, RFI, 28/03/11, <http://www.rfi.fr/afrique/20110327-armes-lourdes-recuperees-aqmi-libye>.

94 *Idriss Déby Itno : « Si la Libye implose, les conséquences seront incalculables pour la région »*, *Jeune Afrique*, 6/04/11, <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAJA2620p036-043.xml0/>.

95 *Libye : La foire aux armes*, *Jeune Afrique*, 20/04/11, <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAJA2622p052-053.xml0/#ixzz2Ewz0yGpl>.

96 *Libye : un avenir incertain, Compte-rendu de mission d'évaluation auprès des belligérants libyens*, Centre international de recherche et d'études sur le terrorisme et d'aide aux victimes du terrorisme (CIRET-AVT) et du Centre Français de Recherche sur le Renseignement (CF2R), mai 2011, <http://www.cf2r.org/images/stories/news/201106/rapport-libye.pdf> & « Explosifs et missiles: AQMI s'est armée en Libye », AFP, 22/06/11, &

97 *Des armes de Kadhafi récupérées par Aqmi au Sahel*, *Le Figaro*, 1/07/11, <http://www.lefigaro.fr/international/2011/07/01/01003-20110701ARTFIG00607-des-armes-de-kadhafi-recuperees-par-aqmi-au-sahel.php>.

déclare avoir aidé au rapatriement 11 230 personnes au Mali, bien que le nombre total de rapatriés dans ce pays serait environ trois fois plus élevé⁹⁸. Parmi ceux-ci, certains s'étaient battus dans l'armée libyenne et avaient fui avec armes et munitions. Leur nombre n'a pas été établi avec précision par Bamako, qui les évaluait « entre plusieurs centaines et 4 000 »⁹⁹.

Contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres pays de la région, les autorités maliennes ont choisi de ne pas forcer ces ex-combattants, souvent des Touaregs, à désarmer, mais ont préféré entamer avec eux « un dialogue... en vue de les encourager à déposer les armes spontanément »¹⁰⁰. A cette fin, Bamako aurait créé une structure chargée de racheter les armes des ex-combattants libyens d'origine malienne¹⁰¹. Aucune donnée sur les activités de cette structure ne semble avoir été, à ce jour, livrée par les autorités de Bamako. Cependant, celles-ci étaient parfaitement conscientes de la nature de l'armement importé par les ex-combattants, l'ex-président Amadou Toumani Touré ayant évoqué des « véhicules blindés légers, de(s) artillerie, de(s) canons antiaériens, de(s) fusées SAM7, de(s) mitrailleuses lourdes, de(s) moyens de transmission, de(s) munitions »¹⁰².

A l'inverse, les autorités nigériennes ont choisi la manière forte pour empêcher l'arrivée d'armes sur leur territoire. En juin 2011, à la suite d'un accrochage armé avec un convoi de véhicules provenant de Libye, elles ont saisi une importante quantité d'explosif (645 kg de Semtex), ainsi que 445 détonateurs, le tout destiné à des camps d'AQMI au nord-Mali¹⁰³. Trois mois plus tard, dans le nord du Niger, les forces de sécurité saisissaient diverses armes et munitions à l'issue d'un affrontement avec un groupe aligné sur AQMI. Parmi les munitions saisies, se trouvaient des 7.62x54R iraniennes¹⁰⁴. Notons qu'au moins un responsable d'AQMI a confirmé avoir acquis des armes des arsenaux libyens, une acquisition jugée « tout à fait normal(e) dans de telles circonstances »¹⁰⁵.



98 Rapport de la mission d'évaluation des incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel, Conseil de sécurité, ONU, S/2012/42, 18/01/12., § 18.

99 Document de travail sur la mise en œuvre du paragraphe 5 de la résolution 2017 (2011) du Conseil de sécurité, Conseil de sécurité, ONU, S/2012/178, 18/01/12., § 38.

100 Rapport de la mission d'évaluation des incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel, op. cit., § 35.

101 Yassine Boukhedouni, *Les effets de la crise en Libye sur le trafic d'armes légères et lourdes dans la région du Maghreb-Sahel*, Yassine Boukhedouni, Equipe de recherche sur le terrorisme et antiterrorisme (ERTA), 2012, <http://www.erta-tcr.org/analyses/libye-armes.html>.

102 «Aqmi épaulé les rebelles touaregs», op. cit.

103 *Niger: l'enquête avance sur le Semtex découvert en provenance de Libye*, RFI, 24/06/11, <http://www.rfi.fr/afrique/20110624-niger-enquete-avance-le-semtex-decouvert-provenance-libye> & Rapport de la mission d'évaluation des incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel, op. cit., § 41.

104 *The distribution of Iranian ammunition in Africa*, op. cit.

105 *Entretien exclusif avec Khaled Abou Al-Abass, alias «Belaouar»*, Agence Nouakchott d'information, 10/11/11, <http://www.ani.mr/?menuLink=9bf31c7ff062936a96d3c8bd1f8f2ff3&idNews=15829>. & *Mauritanie: un chef d'Aqmi dit avoir acquis des armes libyennes*, Le Point.fr, citant AFP, 9/11/11, http://www.lepoint.fr/monde/mauritanie-un-chef-d-aqmi-dit-avoir-acquis-des-armes-libyennes-09-11-2011-1394620_24.php.

A vendre : Beretta, Kalachnikov, Milan, Strela...

L'année 2011 a connu une très forte dégradation de la sécurité sur l'ensemble du territoire malien, en particulier au nord-est. Un vaste marché noir de l'armement libyen se serait mis en place dans diverses localités, notamment à Okawan, à moins de 100 km au nord-ouest de Gao, ou dans la région de Bouressa, près de la frontière algérienne. On y aurait vendu une grande variété d'armes de petit calibre (pistolets Beretta, Kalachnikov, pistolets-mitrailleurs israéliens...) et d'armes légères (mortiers, canons aériens et antichars, missiles français Milan et leurs équivalents soviétiques, les Strela-2 et le SA-7 Grail...) ¹⁰⁶. Des armes de provenance libyenne auraient également été stockées à Ségou, située sur la route menant de Bamako vers le nord-Mali ¹⁰⁷.

La fin de l'année 2011 a également été marquée par la recrudescence de l'activisme touareg et la création du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) en octobre. Parmi les rebelles, nombreux semblent avoir été ceux qui avaient combattu précédemment en Libye, à l'instar d'un des principaux dirigeants du MNLA, Mohamed Ag Najim, qui était quelques mois auparavant colonel dans l'armée libyenne ¹⁰⁸. Alors que le MNLA a également été rallié, au début 2012, par plusieurs officiers de l'armée malienne, ce mouvement ne manquait donc ni d'expertise militaire, ni d'armements, parmi lesquels on aurait trouvé, selon des sources officielles de Bamako, une vaste panoplie d'armes légères sophistiquées ¹⁰⁹ : armes antichars, missiles antiaériens, mortiers, mitrailleuses lourdes, des équipements souvent montés sur pick-up et dont les rebelles semblaient se servir avec efficacité ¹¹⁰.

Cependant, malgré la manne libyenne, des trafics d'autres provenances se sont poursuivis. En août 2011, trois Maliens, originaires du Nord, ont été arrêtés à Abidjan. Ils auraient acheté à des ex-combattants ivoiriens plus d'une centaine de Kalachnikovs, dont 5 ont été retrouvées à leur domicile, alors que les autres auraient déjà été expédiées au Nord-Mali. Les trois hommes auraient bénéficié de protecteurs haut-placés, dont le procureur du parquet d'Abidjan ¹¹¹. D'autre part, un Touareg malien a été arrêté à la sortie d'un bus, à Ségou en février 2012, en possession de 17 Kalachnikovs démontées qu'il aurait achetées à Bamako ¹¹².

En s'emparant en deux mois des deux-tiers du territoire malien au début 2012, le MNLA a été épaulé par deux groupes armés à coloration salafiste nouvellement apparus, Ançar Eddine, dirigé par le Touareg malien Iyad Ag Ghaly ¹¹³, et le Mouvement

106 *Sabel: le trafic d'armes se porte bien, merci*, SlateAfrique, 20/01/12, <http://www.slateafrique.com/81337/sahel-le-marche-des-armes-sahel-al-qaida-libye-algerie>.

107 Elycheikh Ahmed Telba, *Contrebande d'armes provenant de la Libye, et avenir de la lutte contre Al-Qaïda*, Zawaya (Magharebia.com), n.d., <http://zawaya.magharebia.com/fr/zawaya/opinion/467>.

108 Julia Dufour, Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), Fiche documentaire, GRIP, 22/05/12, http://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES_ANALYSE/2012/NA_2012-05-22_FR_J-DUFOUR.pdf.

109 *Qaddafi's Weapons, Taken by Old Allies, Reinvigorate an Insurgent Army in Mali*, The New York Times, 5/02/12, <http://www.nytimes.com/2012/02/06/world/africa/tuaregs-use-qaddafis-arms-for-rebellion-in-mali.html?pagewanted=all&r=0>.

110 *Insight: Arms and men out of Libya fortify Mali rebellion*, Reuters, 10/02/12, <http://www.reuters.com/article/2012/02/10/us-mali-libya-idUSTRE8190UX20120210>.

111 *Trafic d'armes au Mali : Derrière trois inculpés, de grosses pointures*, aribone.com, citant Le Républicain (Mali), 6/09/11, <http://www.africone.com/spip.php?article35863>.

112 *Révélation sur le trafiquant d'armes touareg arrêté à Ségou le mercredi : Il avait sur lui 17 kalachnikovs démontées d'une valeur de plus de 6 800 000 FCF*, maliweb.net, citant L'Indépendant du 24 février 2012, <http://www.maliweb.net/news/insecurite/2012/02/24/article,50421.html>.

113 Ayant dirigé la rébellion touareg de 1990, Iyad Ag Ghaly a été nommé, en 2007, conseiller au consulat du Mali à Djeddah, en Arabie saoudite, d'où il a été expulsé en 2010 à cause de ses liens avec Al-Qaeda. Voir *Tuareg*

pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), dont le chef serait le Mauritanien Hamada Ould Khaïrou¹¹⁴. Ces deux groupes, dont le second surtout semble étroitement lié à AQMI, n'ont pas tardé à évincer le MNLA des territoires conquis et renoncé à prôner le sécessionnisme touareg au profit d'une idéologie panislamiste faisant fi des frontières interétatiques. Le MUJAO, parfois considéré comme une dissidence d'AQMI, s'est également signalé par des attentats commis dans le sud de l'Algérie dans le courant de 2012¹¹⁵.

Peu d'informations circulent sur le financement de ces deux groupes. Le MUJAO semble avoir adopté la juteuse technique d'AQMI, soit la prise d'otages : il s'est fait connaître, dès octobre 2011, par l'enlèvement de trois Européens dans un camp de réfugiés sahraouis à Tindouf (Algérie), libérés en juillet 2012, vraisemblablement après paiement d'une forte rançon. Le MUJAO a également enlevé sept diplomates algériens à Gao en avril 2012¹¹⁶. Trois d'entre eux ont été libérés en juillet¹¹⁷, tandis qu'un quatrième aurait été exécuté en septembre¹¹⁸.

« Notre ami du Qatar »

Selon des informations de la presse française, citant des sources militaires, le Qatar financerait « en dollars » ces deux groupes, de même que le MNLA et AQMI¹¹⁹. Quelques semaines plus tôt, des informations de source malienne avaient fait état de la livraison, par un avion-cargo qatari le 6 avril, d'armes et de drogue à Ançar Eddine¹²⁰. Selon un quotidien algérien, citant nombre de sources françaises, le soutien du Qatar se ferait essentiellement au bénéfice du MUJAO et d'Ançar Eddine et prendrait diverses formes : aide humanitaire, financement, livraison d'armes et même déploiement de forces spéciales pour assurer l'entraînement de recrues djihadistes¹²¹. Ce soutien se ferait notamment sous le couvert du Croissant Rouge qatari, qui avait été accusé de livrer des armes aux insurgés libyens l'année précédente¹²². De plus, dans le flux d'armes de provenance libyenne équipant maintenant les groupes islamistes du Mali, on trouverait certaines armes envoyées en 2011 par le Qatar, avec l'accord de Washington, aux forces d'opposition au régime de Kadhafi¹²³.

Le soutien du Qatar se ferait essentiellement au bénéfice du MUJAO et d'Ançar Eddine.

Rebel Leader Ag Ghali Assigned To Saudi Arabia, câble de l'ambassade des USA à Bamako daté du 29/11/07, publié par Wikileaks, <http://wikileaks.org/cable/2007/11/07BAMAKO1366.html> & *L'Arabie saoudite expulse un conseiller culturel soupçonné d'amitié avec Al Qaeda*, Le blog de Farafina (Bamako), 7/06/10, <http://farafinamag.over-blog.com/article-l-arabie-saoudite-expulse-un-conseiller-culturel-soupconne-d-amitie-avec-al-qaeda-51796253.html>.

114 Julia Dufour et Claire Kupper, Groupes armés au nord-Mali : état des lieux, Fiche documentaire, GRIP, 6/07/12, http://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES_ANALYSE/2012-07-06_FR_J-DUFOUR.pdf.

115 Julia Dufour et Claire Kupper, op. cit.

116 *Mali : enlèvement du consul d'Algérie*, Le Figaro, 5/04/12, <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2012/04/05/97001-20120405FILWWW00850-mali-enlevement-du-consul-d-algerie.php>.

117 Trois otages algériens libérés par le MUJAO, Le Nouvel Observateur, citant AP, 12/07/12, <http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20120711.FAP5557/trois-otages-algeriens-liberes-par-le-mujao.html>.

118 *Les islamistes du Mujao affirment avoir exécuté un diplomate algérien*, France 24, citant AFP, 2/09/12, <http://www.france24.com/fr/20120902-nord-mali-islamistes-execution-diplomate-algerien-tahar-touati-vice-consul-mujao-gao>.

119 « Notre ami du Qatar » finance les islamistes du Mali, Le Canard Enchaîné, 6 juin 2012.

120 *Situation sécuritaire au nord : Le cargo ayant débarqué à Gao serait venu du Qatar*, L'Indépendant, 24/04/12, repris par maliweb.net, <http://www.maliweb.net/news/armee/2012/04/24/article,62363.html>.

121 *Le Qatar mène une guerre d'influence à l'Arabie saoudite au nord du Mali*, Le Temps d'Algérie, 17/07/12, <http://www.letempsdz.com/content/view/77443/1/>.

122 *Mali : Le Qatar en accusation*, Al Qarra TV (Paris), 5/11/12, <http://www.alqarra.tv/mali-le-qatar-en-accusation/>,

123 *U.S.-Approved Arms for Libya Rebels Fell Into Jihadis' Hands*, The New York Times, 5/12/12, http://www.nytimes.com/2012/12/06/world/africa/weapons-sent-to-libyan-rebels-with-us-approval-fell-into-islamist-hands.html?pagewanted=all&_r=0.

Quant au MUJAO, il aurait reçu, selon des sources au sein des services de renseignement français, des camions d'armes en provenance du Burkina Faso, ce qui n'aurait pu se faire qu'avec un feu vert gouvernemental¹²⁴. Notons que les autorités de Ouagadougou, très impliquées dans la crise malienne, accueillent sur leur territoire la direction en exil du MNLA¹²⁵, se targuent d'avoir obtenu d'Ançar Eddine sa participation à des négociations avec Bamako¹²⁶ et ont proposé la médiation du Qatar à ces négociations¹²⁷ ! Si cette demande aurait « déconcerté » la France, qui y aurait « opposé un refus poli »¹²⁸, elle a provoqué la colère des Maliens. Une partie substantielle de la population, tant à Bamako¹²⁹ que parmi la diaspora à Paris¹³⁰, semble rejeter l'implication, non seulement du Qatar, mais également du Burkina, dans la crise.

Bien entendu, outre les stocks libyens, les trafics locaux et les possibles transferts de pays étrangers, les groupes armés du Nord-Mali se sont largement servis sur les stocks de l'armée de Bamako lors de sa déroute du début 2012. A la fin mai, AQMI s'est emparé d'un important dépôt souterrain d'armes et munitions de l'armée malienne situé à Gao, ce qui a fait dire à une source familière avec les problèmes de sécurité régionale que ce groupe « est maintenant plus armé que les armées combinées du Mali et du Burkina Faso »¹³¹. Au cours de diverses opérations, les groupes rebelles se seraient emparés de mortiers, de lance-roquettes BM-21, de blindés BRDM-2 et BTR-60 et de chars légers PT-76, bien que les obus de 76 mm qui équipaient ces derniers auraient été en majorité défectueux. La partie de cet arsenal initialement prise par le MNLA serait ensuite passée entre les mains des groupes salafistes lors de la débandade de ce dernier¹³².

De plus, comme dans d'autres pays d'Afrique, les « fuites » régulières des stocks militaires constituent une source non négligeable d'approvisionnement des trafics illégitimes. Un rapport de la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères (CNLPAL) du Mali, daté de 2010, indiquait que des enquêtes nationales sur la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC) avaient révélé que des armes et des munitions circulant illicitement provenaient « des stocks nationaux à cause de leur mauvaise conservation et mauvaise gestion »¹³³. Enfin, des armes saisies par les forces de sécurité ont régulièrement disparu de leur lieu de stockage, vraisemblable-

124 *Sabel : qui livre des armes au MUJAO ?*, Jeune Afrique, 5/09/12, <http://www.jeuneafrique.com/Article/JA2695p006-007.xml#9/>.

125 *Après sa déroute à Ansongo : L'état-major du MNLA se réfugie au Burkina Faso*, Maliweb.net, citant Procès Verbal (Bamako), 16/07/12, <http://www.maliweb.net/news/la-situation-politique-et-securitaire-au-nord/2012/07/16/article,80285.html>.

126 *Mali: Ansar Dine et MNLA acceptent un « dialogue » avec Bamako*, RFI, 8/12/12, <http://www.rfi.fr/afrique/20121206-mali-ansar-dine-mnla-bamako-azawad-burkina-ougadougou>.

127 *Face au jeu trouble Qatar/Burkina Faso dans la crise malienne : La France fait pression sur Dionounda*, Maliweb.net, citant Le Prétoire (Bamako), 6/09/12, <http://www.maliweb.net/news/politique/2012/09/06/article,90003.html>.

128 *Blaise Compaoré soutiendrait le MUJAO*, SeneNews (Dakar), 4/09/12, <http://www.seneneews.com/2012/09/04/blaise-compaore-soutiendrait-le-mujao/>.

129 *Crise malienne : Les Maliens rejettent la médiation Burkinabé*, Malijet.com, citant L'Agora (Bamako), http://www.malijet.com/la_societe_malienne_aujourd'hui/actualite_de_la_nation_malienne/56207-crise-malienne-les-maliens-rejettent-la-mediation-burkinabe.html.

130 *La protestation des maliens de France devant l'ambassade du Qatar : Les raisons de la colère*, Bamada.net (Bamako), 7/11/12, <http://bamada.net/la-protestation-des-maliens-de-france-devant-lambassade-du-qatar-les-raisons-de-la-colere/>.

131 *Malian arms depot seized*, AFP, 27/0512.

132 *Crise malienne : d'où viennent les armes des jihadistes ?*, Jeune Afrique, 8/11/12, <http://www.jeuneafrique.com/Article/JA2703p010-013.xml#1/libye-mali-mouammar-kaddafi-armementcrise-malienne-d-ou-viennent-les-armes-des-jihadistes.html>.

133 *Rapport de la Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères du Mali (CNLPAL) à la BMS-4, UN Programme of Action National Reports, Mali, 2010*, <http://www.poa-iss.org/CountryProfiles/CountryProfileInfo.aspx?CoI=121&pos=1000>.

ment pour réapparaître dans le circuit illicite¹³⁴. Notons que dans son rapport 2012, la CNL PAL affirme que toutes les ALPC saisies ou trouvées durant la période considérée (vraisemblablement l'année 2011), soit un total de 1340, ont été détruites¹³⁵.

Réarmement gouvernemental

Après avoir perdu une bonne partie de son équipement au profit des groupes armés du Nord et tandis que s'échafaudaient des plans de reconquête des territoires perdus, il n'est pas surprenant que Bamako ait procédé à des achats d'armement. Relevons que, contrairement aux groupes armés du Nord, les autorités maliennes ne sont soumises à aucune interdiction concernant leurs importations d'armes, à l'exception de l'« embargo total » promulgué le 2 avril 2012 et levé 5 jours plus tard par la CEDEAO. Et, bien entendu, les achats d'armes du Mali, comme d'autres pays de la sous-région, doivent obéir à certaines règles définies par des accords internationaux, en particulier le Protocole sur les armes à feu de l'ONU et, surtout, la Convention de la CEDEAO qui impose l'octroi préalable d'une exemption à toute importation d'ALPC (voir supra le chapitre *Mesures de limitation des transferts d'armements*).

Pendant, des armes commandées avant le coup d'état de mars 2012 par Bamako ont été bloquées pendant plusieurs semaines dans divers ports de la sous-région, apparemment sur injonction de la CEDEAO qui voulait faire pression sur la junte du capitaine Amadou Aya Sanogo afin qu'elle rende le pouvoir à un gouvernement civil. Ces armes ont été retenues, dès le mois de juillet, ou même plus tôt, dans les ports de Conakry, Dakar et Abidjan et auraient pu comprendre, selon des sources parfois contradictoires et souvent incomplètes, 140 blindés, des transporteurs de troupes et des obusiers. Ce matériel aurait été vendu à crédit par la Russie, bien qu'une origine bulgare ait également été évoquée. Pour ajouter à la complexité d'une affaire confuse, notons que plusieurs médias semblent avoir annoncé prématurément la libération de l'armement, quelques jours après la formation d'un gouvernement dit d'union nationale à Bamako le 20 août : le déblocage effectif du matériel retenu à Conakry ne serait intervenu qu'en octobre, voire en novembre. D'autre part, deux chasseurs Sukhoi russes, commandés par le Mali, auraient été bloqués dans des ports européens non identifiés, avant d'être finalement rachetés par la République démocratique du Congo¹³⁶.

134 *Crise malienne : d'où viennent les armes des jihadistes ?*, op. cit.

135 Rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, UN Programme of Action National Reports, Mali, 2012, <http://www.poa-iss.org/CASACountryProfile/PoANationalReports/2012@121@PoA-ITI-Mali-2012-F.pdf>.

136 *Cargaisons d'armes destinées au Mali : Pourquoi Conakry, Dakar et Abidjan bloquent nos armes*, maliweb.net, citant 22 septembre (Bamako), 19/07/12, <http://www.maliweb.net/news/armee/2012/07/19/article,80879.html> ; *Cargaisons d'armes maliennes bloquées au Port de Dakar : Le silence bavard des autorités sénégalaises*, Senenews.com, citant Ledakarais.net, 20/07/12, <http://www.senenews.com/2012/07/20/cargaisons-darmes-maliennes-bloquees-au-port-de-dakar-le-silence-bavard-des-autorites-senegalaises/> ; *Embargo sur les armes : Le matériel bloqué venait de Russie*, maliweb.net, citant Procès Verbal (Bamako), 15/08/12, <http://www.maliweb.net/news/armee/2012/08/15/article,85980.html> ; *Armée Malienne : 20 Blindés bloqués à Conakry*, Mali Actualités, citant La Rédaction du journal Waati, n. d., <http://maliactu.net/armee-malienne-20-blindes-bloques-a-conakry/> ; *Levée de l'embargo sur le matériel militaire malien : Les armes, bloquées aux ports de Dakar, d'Abidjan et de Conakry, en route pour Bamako*, maliweb.net, citant Le Canard Déchainé du 27/08/12, <http://www.maliweb.net/news/cedeo/2012/08/27/article,87907.html> ; *Les armes destinées au Mali toujours bloquées en Guinée par la Cédéao*, RFI, 7/09/12, <http://www.rfi.fr/afrique/20120907-armes-mali-guinee-cedeo-afrique-ouest-toumani-toure> ; *Le Mali peut récupérer ses armes en Guinée*, Jeune Afrique, 18/10/12, <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20121018174510/guinee-mali-cedeo-armementle-mali-peut-recuperer-ses-armes-en-guinee.html> & *Guinée : Alpha Condé déblocage les armes du Mali*, Les Afriques (Genève), 15/11/12, <http://www.lesafriques.com/mali/guinee-alpha-conde-deblocage-les-armes-du-mali.html?Itemid=66&articleid=34351>.

En outre, des achats d'ALPC (Kalachnikovs, mitraillettes, mitrailleuses lourdes, canons sans recul) et de 4 moteurs d'hélicoptères d'assaut Mi-24 auraient été effectués auprès de la Bulgarie. Une demande d'exemption pour l'achat de 3 000 Kalachnikovs auprès d'un pays d'Amérique du Sud aurait été déposée à la CEDEAO. Du matériel de transmission pour chars T-55 et des munitions pour ces mêmes chars auraient été sollicités auprès de l'Algérie. La Chine aurait offert pour près de 2,5 millions d'euros d'équipement entre avril et juillet 2012. Le 1^{er} novembre, les autorités russes ont annoncé que des contacts étaient en cours entre Bamako et *Rosoboronexport*, leur agence d'exportation d'armements¹³⁷. Sans aucun doute, à Bamako, l'heure est au réarmement et au rééquipement d'une armée dont la formation sera confiée à des instructeurs de plusieurs pays de l'Union européenne¹³⁸, en prévision d'une possible reconquête du Nord.

À Bamako, l'heure est au réarmement et au rééquipement d'une armée dont la formation sera confiée à des instructeurs de plusieurs pays de l'Union européenne.

Irresponsabilité à tous les niveaux

La puissance militaire des groupes armés contrôlant le nord du Mali a été formidablement « boostée » par les flux massifs d'ALPC souvent perfectionnées provenant de Libye depuis mars 2011. Une majorité de ces armes semble être d'origine russe ou soviétique, mais la présence d'armes françaises, italiennes et israéliennes a été établie, soit entre les mains de ces groupes, soit dans des caches ou des « marchés » dans le nord ou le centre du pays. En outre, en 2012, les insurgés se sont emparés de grandes quantités d'armes de l'armée malienne, dont des blindés et des chars. Les seuls Etats leur apportant un soutien militaire direct seraient le Burkina Faso et, surtout, le Qatar. Enfin, une filière d'approvisionnement en armes du Nord-Mali à partir de la Côte d'Ivoire semble être en place.

S'il fait le bonheur des marchands et trafiquants d'armes, le gâchis malien et la transformation de la plus grande partie du pays en un fief de djihadistes réprimant brutalement les traditions des populations locales et éradiquant un patrimoine architectural multiséculaire témoignent d'une irresponsabilité politique à de nombreux niveaux. Parmi les principaux instigateurs de ce chaos, nous ne pouvons ne pas citer :

- L'ancien président Amadou Toumani Touré et son gouvernement qui, après avoir toléré nombre de trafics, de cocaïne notamment¹³⁹, sur leur territoire, ont offert le libre passage à des milliers d'hommes en armes, en quête de gagne-pain après leur expérience militaire libyenne ;
- Le capitaine Sanogo et ses compagnons, dont le putsch du 22 mars a précipité la déroute militaire dans le Nord et la décomposition de l'appareil d'Etat malien ;
- Le MNLA qui, après de nombreux abus envers la population qu'il prétendait libérer, s'est fait évincer par des concurrents, sans doute plus rétrogrades, mais plus déterminés et aussi bien armés que lui ;

137 Mali : Bamako fait son marché aux armes, Jeune Afrique, 6/11/12, <http://www.jeuneafrique.com/Article/AR-TJAWEB20121106131255/> & Mali: le gouvernement intéressé par l'achat d'armes russes (ministre), Ria Novosti, 1/11/12, <http://fr.rian.ru/world/20121101/196488672.html>.

138 L'UE approuve l'envoi d'instructeurs militaires au Mali, Reuters, 17/01/13.

139 Voir Georges Berghezan, *Panorama du trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest*, Rapport du GRIP 2012/6, <http://www.grip.org/fr/node/39>.

- Enfin, l'Occident – OTAN, France et Etats-Unis en tête – qui, en provoquant l'effondrement de l'Etat et des arsenaux libyens, en donnant carte blanche au Qatar pour financer et armer les « révolutions arabes » et en soutenant plus ou moins directement des formations qu'il qualifie habituellement de « terroristes », n'a pas prévu que la déstabilisation semée en Afrique du Nord se propagerait avec autant de violence au sud du Sahara, menaçant des régimes considérés comme de fidèles alliés.

CONCLUSION

En définitive, les trafics d'armes en Afrique de l'Ouest, en particulier ceux qui se sont organisés ces dernières années autour de la Côte d'Ivoire et du Mali, n'échappent pas aux mécanismes déjà observés en de multiples points du globe :

- Les conflits armés constituent le moteur principal des trafics d'armes. Les parties se préparant ou engagées dans un conflit tentent de renforcer leur puissance de feu. Si elles ne sont pas une entité étatique ou si l'Etat est placé sous embargo, cela les condamne à avoir recours aux circuits illicites.
- En Côte d'Ivoire comme au Mali, on a assisté à un phénomène d'inversion des flux. Depuis la fin du conflit en Côte d'Ivoire, ce pays est passé du stade de destinataire à celui de fournisseur d'armes illicites. Certaines armes ou munitions du conflit ivoirien auraient même pu être transférées à des groupes armés du Mali. Dans ce dernier pays, les armes alimentant les circuits illégaux provenaient, jusqu'au début 2011, d'autres pays d'Afrique subsaharienne. Avec l'effondrement de la Jamahiriya libyenne, les groupes armés maliens se sont essentiellement approvisionnés à partir des stocks gouvernementaux pillés par les ex-rebelles libyens. Après le conflit, les nouvelles autorités de Tripoli semblent avoir continué à les approvisionner, notamment en armes reçues précédemment de leurs soutiens arabes et occidentaux.
- Les trafics d'armes sont liés à d'autres trafics : en Côte d'Ivoire, les armes livrées à l'ancien gouvernement étaient payées grâce aux ressources de l'exploitation pétrolière ; les armes livrées par le Burkina Faso aux ex-rebelles étaient troquées contre du cacao, voire du diamant. Au Mali, les groupes armés, AQMI en particulier, se sont procurés d'importants moyens financiers en s'impliquant dans d'autres trafics, en particulier celui de la cocaïne et celui d'êtres humains (otages occidentaux).
- A nouveau, tous les trafiquants ne sont pas logés à la même enseigne. En Côte d'Ivoire, la plus grande complaisance a entouré les multiples envois d'armes du Burkina Faso aux ex-rebelles, tandis que le précédent gouvernement a été vilipendé pour ses violations de l'embargo, souvent établies, mais parfois non-confirmées, et même erronées et reconnues comme telles. Au Mali, les rebelles se réclamant d'Al-Qaïda sont qualifiés de « terroristes » par plusieurs Etats occidentaux, alors que des groupes équivalents ou alliés, en guerre dans certains pays arabes, bénéficient d'un soutien militaire, direct ou indirect, de ces mêmes Etats¹⁴⁰.

Les trafics d'armes sont au cœur de la profonde instabilité qui gangrène une grande partie de l'Afrique. En effet, ce « combustible des conflits » ne s'épuise pas une fois le conflit achevé. Facilement transféré sur d'autres théâtres, il contribue à provoquer d'autres drames, à déclencher de nouveaux conflits ou à en ranimer d'anciens que l'on croyait réglés. La responsabilité occidentale est loin d'être négligeable en ce domaine.

¹⁴⁰ A ce sujet, voir l'interview de l'ancien chef de la DGSE, service français de renseignement de sécurité, Alain Chouet, « Nous luttons contre des groupes islamistes au Mali ou en Algérie que l'on soutient en Syrie », Marianne, 18/01/13, http://www.marianne.net/Nous-luttons-contre-des-groupes-islamistes-au-Mali-ou-en-Algerie-que-l-on-soutient-en-Syrie_a225835.html.

L'Amérique du Nord et l'Europe occidentale ne se contentent pas de produire et d'exporter la majorité des armements dans le monde et d'en livrer à nombre de régimes oppresseurs. En outre, de plus en plus fréquemment, les puissances occidentales contournent leurs propres lois et violent certains principes de la Charte de l'ONU en favorisant la livraison de matériels létaux à diverses rebellions en lutte contre des régimes dont elles ont programmé la disparition. Ceci a comme résultat de compliquer encore davantage toute lutte conséquente contre les trafics illicites d'armes et de matériels associés.

LES RAPPORTS DU GRIP

- 8/07 **La législation américaine sur les transferts d'armes – Quels contrôles pour le premier exportateur mondial ?**, Caroline Pailhe, 24 p., 6 €
- 1/08 **La décentralisation en RDC : enjeux et défis**, Michel Liégeois, 20 p., 6 €
- 2/08 **Côte d'Ivoire – La paix malgré l'ONU ?**, Xavier Zeebroek, 38 p., 8 €
- 3/08 **Les munitions au cœur des conflits – État des lieux et perspectives**, Pierre Martinot, collab. I. Berkol et V. Moreau, 36 p., 7 €
- 4/08 **La problématique destination et utilisation finales dans les exportations d'armement**, Damien Callamand, 30 p., 7 €
- 5/08 **La mission des Nations unies au Congo – Le laboratoire de la paix introuvable**, Xavier Zeebroek, 30 p., 6 €
- 6/08 **Sécurité collective et environnement – Changements climatiques et dégradation de l'environnement, nouveaux enjeux des relations internationales**, Patrice Bouveret et Luc Mampaey (éd.), 50 p., 8,50 €
- 7/08 **Le commerce extérieur des armes dans le fédéralisme belge**, Romain Leloup, 38 p., 7 €
- 8/08 **Dépenses militaires, production et transferts d'armes – Compendium 2009**, Luc Mampaey, 32 p., 7 €
- 9/08 **La traçabilité des munitions**, Pierre Martinot et Ilhan Berkol, 26 p., 6 €
- 1/09 **Les armes nucléaires de l'OTAN – Fin de partie ou redéploiement ?**, Jean-Marie Collin, 20 p., 6 €
- 2/09 **La politique pyromane de Washington - Les transferts militaires des États-Unis vers le Moyen-Orient**, Caroline Pailhe, 56 p., 9 €
- 3/09 **Le traité de Pelindaba - L'Afrique face aux défis de la prolifération nucléaire**, Cédric Poitevin, 40 p., 7 €
- 4/09 **Contrôles post-exportation lors des transferts d'armement - Preuve d'arrivée et monitoring d'utilisation finale**, Ilhan Berkol et Virginie Moreau, 40 p., 8 €
- 5/09 **La réforme du secteur de la sécurité en République centrafricaine - Quelques réflexions sur la contribution belge à une expérience originale**, Marta Martinelli et Emmanuel Klimis, 38 p., 8 €
- 6/09 **Darfour. Mission impossible pour la MINUAD?**, Michel Liégeois, 30 p., 6 €
- 7/09 **RD Congo. Ressources naturelles et violence. Le cas des FDLR**, Brune Mercier, 22 p., 5 €
- 8/09 **Dépenses militaires, production et transferts d'armes - Compendium 2010**, Luc Mampaey, 40 p., 8 €
- 9/09 **La Convention sur les armes à sous-munitions - Un état des lieux**, Bérangère Rouppert, 28 p., 6 €
- 10/09 **L'Union européenne et les armes légères - Une pluralité de politiques pour une problématique globale**, Hadrien-Laurent Goffinet (avec la collaboration de Virginie Moreau), 28 p., 6 €
- 11/09 **Le contrôle du courtage des armes légères - Quelle mise en œuvre au sein de l'UE?**, Virginie Moreau et Holger Anders, 32 p., 6 €
- 12/09 **Le contrôle du transport aérien des armes légères - État des lieux et défis**, Jihan Seniora, 32 p., 6 €
- 1/10 **Recueil des articles concernant la politique extérieure de l'UE**, Federico Santopinto, 66 p., 10 €
- 2/10 **La guerre en sous-traitance – L'urgence d'un cadre régulateur pour les sociétés militaires et de sécurité privées**, Luc Mampaey et Mehdi Mekdour, 32 p., 6 €
- 3/10 **La gestion des frontières terrestres et le trafic illicite transfrontalier des armes légères**, Jihan Seniora et Cédric Poitevin, 24 p., 6 €
- 4/10 **Conférence de révision 2010 du Traité de non-prolifération - Succès et désillusions d'une nouvelle dynamique de désarmement nucléaire**, Mehdi Mekdour et Bérangère Rouppert, 32 p., 7 €
- 5/10 **Contrôle des transferts d'armes – L'exemple des États francophones d'Afrique subsaharienne**, Virginie Moreau, Cédric Poitevin et Jihan Seniora, 34 p., 7 €
- 1/11 **Dépenses militaires, production et transferts d'armes – Compendium 2011**, Luc Mampaey, 44 p., 8 €
- 2/11 **La privatisation de la propagande américaine en Afghanistan et en Irak**, Rendon Group, Arnaud Simonis, 24 p., 6 €
- 3/11 **L'ONU et le contrôle des embargos sur les armes – Entre surveillance et vérification**, Virginie Moreau, 28 p., 6 €
- 4/11 **La Mission des Nations unies en RD Congo – Bilan d'une décennie de maintien de la paix et perspectives**, Xavier Zeebroek, Marc Memier et Pamphile Sebahara, 40 p., 8 €
- 5/11 **Transparence en matière de transferts d'armements – Quelles responsabilités pour les États ?**, Jihan Seniora, 34 p., 7 €
- 6/11 **Le traité sur le commerce des armes – Les enjeux pour 2012**, Virginie Moreau, 34 p., 7 €
- 1/12 **La Côte d'Ivoire un an après – Rétrospective sur cinq mois de crise électorale, ses impacts et ses questionnements**, Bérangère Rouppert, 36 p., 7 €
- 2/12 **Ammunition controls, the ATT, and Africa – Challenges, requirements, and scope for action**, Holger Anders, 20 p., 5 €
- 3/12 **Interdiction des armes chimiques – Réalisations, défis et nouvelles priorités de la Convention**, Bérangère Rouppert, 28 p., 6 €
- 4/12 **Dépenses militaires, production et transferts d'armes – Compendium 2012**, Luc Mampaey, 44 p., 8 €
- 5/12 **Les armes nucléaires tactiques américaines en Europe – Les enjeux d'un éventuel retrait**, Bérangère Rouppert, 24 p., 6 €
- 6/12 **Panorama du trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest**, Georges Berghezan, 36 p., 7 €
- 7/12 **Ressources naturelles, conflits et construction de la paix en Afrique de l'Ouest**, Bruno Hellendorff, 38 p., 7 €
- 8/12 **La conférence 2012 sur une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient – Un échec programmé ?**, Bérangère Rouppert, 32 p., 7 €

CÔTE D'IVOIRE ET MALI, AU COEUR DES TRAFICS D'ARMES EN AFRIQUE DE L'OUEST

Dans un Sahel plus instable que jamais, la question de l'armement se pose. D'où viennent toutes ces armes ? Quel est leur rôle dans la perpétuation et l'aggravation des conflits en Afrique de l'Ouest ? Ce dossier se focalise sur deux pays, particulièrement affectés.

Le premier, la Côte d'Ivoire, placé dès 2004 sous embargo sur les armes, a vu celui-ci fréquemment violé. Du côté du gouvernement renversé, quelques courtiers, surtout français et biélorusses, se sont attelés à approvisionner le pouvoir en armes légères et de petit calibre (ALPC) et en services et matériel aérien. Du côté de l'ancienne rébellion, d'importants stocks d'armes ont été livrés par le Burkina Faso, un pays qui n'en est pas à son coup d'essai en matière de violations d'embargos sur les armes. Les informations livrées par les Groupes d'experts, chargés par l'ONU de surveiller l'embargo, ainsi que par la force d'interposition onusienne, sont analysées d'un œil critique.

Dans le second, le Mali, les trafics concernent surtout les groupes armés, auxquels tout transfert est interdit, notamment par la Convention de la CEDEAO sur les ALPC. Par l'intermédiaire de combattants en fuite et de réseaux islamistes, les groupes contrôlant le Nord-Mali se sont néanmoins lourdement équipés en détournant des stocks d'armes sophistiquées. Fabriquées surtout en Russie, mais aussi dans des pays occidentaux, elles proviennent de Libye, un pays dont les arsenaux échappent à tout contrôle depuis la guerre de 2011.

L'auteur rappelle aussi les grandes lignes des mesures de limitation des transferts d'armement en vigueur en Afrique de l'Ouest. Un aperçu de la production, surtout artisanale, d'armes et de munitions dans la sous-région, vient enfin compléter ce rapport.

Georges Berghezan est chercheur au GRIP.

